



Rapport annuel

au 30/09/2025

LBPAM SRI HUMAN RIGHTS

Action **R**, Action **L**, Action **I**

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

SICAV de droit français

CLASSIFICATION

N/A

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration
Rapport sur le gouvernement d'entreprise
Orientation des placements
Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif
Bilan passif
Hors bilan
Compte de résultat
Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Président

- **M. Nicholas VANTREESE**
Directeur Adjoint
Direction de l'Engagement Citoyen
La Banque Postale

Administrateurs

- **Mme Eléonore MOREL**
Directrice Générale de la FIDH
- **LBP AM**
Représentée par M. Pierre ERNST
Secrétaire général
LBP AM
- **La FIDH**
Représentée par M. Emmanuel DAOUD
Avocat à la Cour d'Appel de Paris
- **La Banque Postale**
Représentée par M. Michel JOSSERAND
Responsable Mesures Expérience Client
La Banque Postale

Directeur Général

- **M. Guillaume LASSERRE**
Responsable Adjoint des Gestions
LBP AM

Commissaire aux comptes

- **Cabinet DELOITTE & ASSOCIES**
Représenté par : Mme Virginie GAITTE

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Au titre de l'article L225-37-4 du Code de commerce, sont présentés ci-après les mandats des administrateurs de la SICAV. Les informations relatives aux mandats et fonctions exercées durant l'exercice ont été transmises à la SICAV par chaque mandataire social, sous sa seule responsabilité.

Sociétés	Mandats	Fonction exercée	Démission au
Nicholas VANTREESE			
SA La Banque Postale		Directeur Adjoint - Direction de l'Engagement Citoyen	
SICAV LBPAM SRI Human Rights	Président du CA	Néant	
Eléonore MOREL			
Association FIDH	Directrice générale	Néant	
Association FIR (forum pour l'investissement responsable)	Membre du Conseil d'administration	Néant	
Institution nationale CNCDH (commission consultative des droits de l'homme)	Représentante de la FIDH – nomination par décret	Néant	
Entreprise Comité des parties prenantes de Michelin	Représentante FIDH	Néant	
Pierre ERNST			
SA à Directoire LBP AM	Membre du Directoire	Secrétaire général	
SA OSTRUM ASSET MANAGEMENT	Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Funds	Président du conseil d'administration, administrateur et directeur général (depuis le 7 mai 2025)	Néant	
SICAV LBPAM Reponsable Actions Euro	RP de LBP AM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM ACTIONS MONDE	Administrateur (depuis le 7 mai 2025)	Néant	
Michel JOSSERAND			
SA à Directoire LA BANQUE POSTALE		Responsable Mesures Expérience Client	
SICAV LBPAM SRI Human Rights	RP de LBP, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE	RP de LBP, administrateur	Néant	
Emmanuel DAOUD			
AARPI VIGO	Avocat Associé	Avocat à la Cour d'Appel de Paris	
SICAV LBPAM SRI Human Rights	RP de la FIDH, administrateur	Néant	
Association L4W	Co-Président	Néant	
Association UIA (Union Internationale des Avocats)	Président Commission Etrangers et Droits Humains	Néant	
Cercle de la Compliance	Administrateur	Néant	
Guillaume LASSERRE			
SA à Directoire LBP AM		Responsable Adjoint des Gestions	
SICAV LBPAM FUNDS	Administrateur	Néant	
SICAV ECHIQUIER NORTH AMERICA	Président du conseil d'administration et administrateur (depuis le 17 juillet 2025)	Néant	
SICAV LBPAM SRI Human Rights	Directeur général	Néant	

CONVENTIONS, AUTRES QUE CELLES PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES, INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSÉE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10 % DE LA SICAV ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA SICAV POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

NÉANT

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

NÉANT

ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration a choisi de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de la SICAV est **double** :

- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) intégrant notamment des critères renforcés en matière de droits humains en partenariat avec la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). Cette dernière est une organisation non gouvernementale fédérative de défense des droits humains. Elle coordonne et soutient l'action de ligues présentes dans une centaine d'États et leur apporte un relais sur le plan international; et
- offrir un portefeuille diversifié majoritairement investi en produits de taux (obligations et titres de créances négociables) et pour partie en actions dans un but de dynamisation du portefeuille. L'exposition à ces marchés actions pouvant aller de 0 à 40 % maximum.

Les sommes distribuables des actions de partage R peuvent être distribuées pour moitié annuellement sous forme de don au profit de la FIDH, et capitalisées pour moitié, dans les conditions détaillées à la rubrique « Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables » ci-après. Il est précisé que le don au profit de la FIDH ne concerne que les actionnaires présents au moment du détachement du dividende de la SICAV, et ce quelle que soit la date de souscription.

Pour les actions I et L, la Société de Gestion versera 50 % des frais de gestion financière (hors frais de distribution, du type rétrocession à des distributeurs tiers et frais administratifs) à la FIDH. Ce don au profit de la FIDH est susceptible d'ouvrir droit à une réduction d'impôt au profit de la Société de Gestion donatrice selon les modalités prévues par le code général des impôts. Les actions I et L sont des actions de capitalisation.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

La SICAV est gérée activement; elle n'est pas gérée par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance de la SICAV peut être comparée *a posteriori* à celle de l'indice composite suivant: 70 % Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3-5 ans + 20% MSCI Europe Net Return (M7EU INDEX) + 10% MSCI World 100% Hedged to EUR Net Return.

L'indice Bloomberg Euro Treasury 3-5y, calculé (coupons réinvestis) et publié par Bloomberg, est composé de titres émis par les États membres de la zone euro libellés en euro, ayant une maturité comprise entre 3 et 5 ans, et dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et l'agence de notation Fitch et Baa3 dans l'échelle Moody's (Invest ment grade). Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an.

L'Indice MSCI Europe est un indice d'actions représentatif des marchés de moyenne à grande capitalisation des 15 pays européens développés. L'Indice est un Indice de rendement total net: les dividendes nets d'impôts et taxes versés par les composantes indicielles sont inclus dans le rendement de l'Indice.

L'indice MSCI World 100 % Hedged to EUR Net Return (EUR), calculé et publié par Morgan Stanley Capital International, est un indice des marchés d'actions mondiaux, couvert du risque de change pour un investisseur en devise euro. Il est calculé à partir d'un panier composé des principales valeurs boursières, pondérées par les capitalisations boursières. Cet indice, exprimé en euros, inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

L'évolution de ces indices peut présenter selon les cycles boursiers de fortes divergences.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet indicateur de référence composite ne pourra refléter l'objectif de gestion de la SICAV. En raison du caractère discrétionnaire de la gestion, de l'objectif partage des sommes distribuables avec la FIDH pour l'action R, et de l'objectif de mise en œuvre d'une stratégie ISR en partenariat avec la FIDH; les indices retenus n'intégrant aucune considération éthique, la composition du portefeuille pourra être très différente au niveau géographique, au niveau du choix des valeurs, de la composition de cet indicateur composite.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) à partir de la méthodologie propriétaire GREaT, afin de déterminer, après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative), la note moyenne ISR que la SICAV devra dépasser (la « **Note Moyenne Améliorée** »); la seconde vise à sélectionner les titres sur la base de critères ISR co-construits avec la FIDH, notamment en ce qui concerne le respect des droits humains. Certains titres pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR français et les considérations éthiques de la FIDH.

Le processus d'analyse extra-financière et de prise en compte de cette analyse est différent pour la partie investie en titres d'États (obligations souveraines) et la partie investie en titres d'émetteurs privés et quasi-publics (agences supranationales, agences nationales garanties, non-garanties, ou sponsorisées, collectivités territoriales, entreprises publiques).

A/ Pour les titres d'États

L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice Bloomberg EuroAgg Treasury Total Return Index Value Unhedged EUR (LEATTREU)¹, est analysé sur la base de la méthodologie propriétaire de LBPAM adaptée aux émetteurs souverains puis sur la base d'une analyse approfondie menée avec la FIDH favorisant les États qui:

- respectent les principes de l'État de droit et de la démocratie;
- respectent les droits de l'homme et appliquent des mesures de protection de l'environnement au niveau national;
- promeuvent les droits de l'homme et la protection de l'environnement au niveau interne, tout en créant un environnement favorable à l'épanouissement personnel et à la réalisation des droits de l'homme;
- promeuvent le respect des droits de l'homme au niveau international, et plus particulièrement la justice internationale, la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits de l'homme, les droits de la femme et la protection de l'environnement.

Les États sont ensuite classés et regroupés en tiers, par la FIDH, du meilleur au moins avancé. Seuls les quinze premiers États sont éligibles à l'investissement. La Société de Gestion favorise les États qui mènent, selon l'analyse de la FIDH, une politique active de protection et de promotion des droits humains et la protection de l'environnement, aussi bien sur leur propre territoire qu'à l'international.

Ces titres d'États peuvent représenter 70 % maximum de l'actif net de la SICAV.

¹ L'indice Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury Index est un indice de référence qui mesure la composante Trésorerie de l'Euro-Aggregate. L'indice se compose d'obligations publiques libellées en euros, à taux fixe et de qualité « investment grade », émises par les États membres de l'Union européenne

B / Pour les émetteurs privés et quasi-publics :

1. L'**Univers d'Analyse**, constitué des valeurs qui composent les indices MSCI World (NDDUWI Index), STOXX Europe Total Market (BKXR Index), Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) (LECPREU Index)², et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, ou encore l'éthique des affaires);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion, ainsi que celle définie par le label ISR Français, servent de deuxième filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR Français, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion peut exclure les entreprises pour lesquelles il existe un risque inacceptable qu'elles causent ou contribuent à des violations particulièrement graves des normes éthiques fondamentales du groupe LBPAM, et pour lesquelles l'exclusion constitue le moyen le plus efficace de réduire le risque de violation continue. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs particulièrement à risques en matière de droits humains, comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

² L'indice MSCI World, calculé et publié par Morgan Stanley Capital International, est un indice représentatif des marchés d'actions mondiaux de 23 pays. Il est calculé à partir d'un panier composé des principales valeurs boursières, pondérées par les capitalisations boursières. Cet indice, exprimé en euros, inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

L'indice STOXX Europe Total Market Index (TMI) représente la région de l'Europe de l'Ouest dans son ensemble. Avec un nombre variable de composants, il couvre environ 95 % de la capitalisation boursière flottante dans 17 pays européens: Royaume-Uni, Royaume-Uni, Royaume-Uni, Pologne, Danemark, Finlande, Royaume-Uni, Royaume-Uni, Royaume-Uni, Royaume-Uni, Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Royaume-Uni. L'indice STOXX Europe Total Market Index (TMI) inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice STOXX Europe Total Market Index (TMI) est calculé et publié par son administrateur, Stoxx Ltd. L'indice STOXX Europe Total Market Index (TMI) est utilisé au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: <https://www.stoxx.com/>.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury Index est un indice de référence qui mesure la composante Trésorerie de l'Euro-Aggregate. L'indice se compose d'obligations publiques libellées en euros, à taux fixe et de qualité « investment grade », émises par les États membres de l'Union européenne.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est composé d'obligations à taux fixe, libellées en euros, en ce compris les émissions souveraines et quasi-publics, ainsi que les émissions privées et les émissions d'agences. L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est calculé et publié par son administrateur Bloomberg; l'indice est calculé « coupons réinvestis ». L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est utilisé par la SICAV au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.bloomberg.com/professional/product/indices

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles à la SICAV, à condition que la note moyenne extra-financière de la SICAV respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

Puis, la Société de Gestion sélectionne les titres à partir d'une analyse complémentaire menée conjointement avec la FIDH et visant à identifier les sociétés présentant de bonnes pratiques en matière de droits humains. Les entreprises sont évaluées sur leur capacité à :

- respecter et promouvoir les droits de l'homme internationalement reconnus dans le cadre de leurs activités, tout en s'efforçant de promouvoir le respect des droits de l'homme dans leur chaîne d'approvisionnement;
- faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et élaborer des procédures, des politiques et une culture d'entreprise qui permettent à l'entreprise d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de corriger les incidences négatives sur les droits de l'homme liées à ses services et à ses produits;
- promouvoir des produits durables, qui ne nuisent pas de manière significative aux personnes et/ou à l'environnement.

Une attention particulière est faite aux implantations dans des pays sensibles en matière de respect des droits humains.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, des titres de créance émises en devises de pays de l'OCDE ainsi que sur le marché mondial des actions, dans la limite de 10 % de l'actif net de la SICAV et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et les considérations éthiques de la FIDH. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la SICAV.

En tout état de cause, conformément au Label ISR français, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créances) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

2/ Une étape stratégique dont les décisions concernent le choix de l'exposition aux différentes classes d'actifs, la gestion de la sensibilité du portefeuille et l'exposition au change. Celles-ci faisant appel à des analyses macro et microéconomiques. La Société de Gestion est en charge de cette étape stratégique.

La sensibilité du portefeuille restera dans la fourchette [0 ; 6].

S'agissant de l'étape stratégique, l'allocation d'actifs est définie sur la base des anticipations sur les marchés d'actions et de taux de l'univers de la SICAV.

La partie du portefeuille investie en obligations est construite en tirant parti de plusieurs sources de valeur ajoutée :

- Choix des maturités des titres obligataires afin de bénéficier des déformations de la structure par terme des taux d'intérêt (pentification, aplatissement, etc.);
- Investissement sur des émissions du secteur privé, y compris en diversification sur des obligations convertibles, tant pour bénéficier de rendement additionnel que pour générer des plus-values;
- Investissement sur des titres de créance libellés en devises autres que l'euro, pour bénéficier des opportunités présentées par l'évolution des taux d'intérêt internationaux et des devises.

Pour la partie du portefeuille investie en actions, l'analyse fondamentale est appliquée sur l'univers défini ci-dessus. Elle consiste en une sélection de valeurs selon des critères financiers. Elle est réalisée selon le processus suivant :

- Analyse financière et boursière de l'univers de valeurs (valorisation relative, anticipations positives sur les bénéfices, changements de tendances à court terme des cours),
- Analyse des qualités intrinsèques de la société et de son management. Sont privilégiées les sociétés gagnant des parts de marchés dans leur secteur, et qui disposent d'une stratégie de développement interne et/ou externe qui a déjà fait ses preuves. La qualité du reporting interne et externe de la société est aussi un critère de sélection.
- Contacts réguliers avec les dirigeants de sociétés (visites sur place) qui apportent leur contribution à l'élaboration des décisions.

Le portefeuille de la SICAV est exposé, dans une limite de 40 % de l'actif net, sur les marchés actions. Le risque associé à ces choix est pris en compte à chaque étape de la construction du portefeuille.

Lorsqu'un titre ne respecte plus les critères extra-financiers, le gérant dispose d'un délai de 1 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché, afin de ne pas pénaliser le portefeuille en termes de performance financière.

La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille de la SICAV est majoritairement investi dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire libellés en euro ou dans une devise autre que l'euro des pays de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé (y compris instruments de titrisation), sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Les émetteurs sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus, la Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre.

Les titres principalement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade"), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

La SICAV peut investir jusqu'à 10 % de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

■ Actions

La SICAV peut être exposée jusqu'à 40 % de son actif net sur les marchés actions.

La gestion de la partie actions est orientée sur les marchés internationaux. Les titres sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement: les actions sélectionnées sont uniquement celles émises par des sociétés répondant à des critères extra-financiers selon le processus décrit ci-dessus.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. La gestion ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations, même si les grandes capitalisations demeurent majoritaires dans le portefeuille. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations plus petites n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

■ Parts ou actions d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

La SICAV peut investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens et/ou de fonds d'investissement à vocation générale de droit français, d'OPC investissant plus de 10 % en parts ou actions d'OPC ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères prévus aux articles R214-32-42 ou R214-13 du Code monétaire et financier ou de l'article 422-95 du règlement général de l'AMF, d'OPC nourriciers, de fonds professionnels à vocation générale, ainsi que de fonds professionnels spécialisés.

Afin d'augmenter l'exposition aux parts ou actions, la SICAV se réserve également la possibilité d'investir dans des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers ³).

La SICAV se réserve la possibilité d'acquérir, jusqu'à 10 % de son actif, des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM et/ou des entités du groupe La Banque Postale.

³ FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple: FTSE MTS Global, ASPI EUROZONE...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

Les OPC sont sélectionnés afin de respecter la politique de gestion ci-dessus présentée. La sélection d'OPC et de fonds d'investissement non gérés par LBP AM ou une société liée repose sur une analyse quantitative des performances passées ainsi que sur une analyse qualitative de leurs processus d'investissement.

2. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition, auxquelles la SICAV a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux: ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres, d'ajuster la sensibilité du portefeuille entre 0 et 6, de mettre en place des stratégies sur les mouvements de courbe en arbitrarrant les maturités au sein de la courbe des taux de la zone euro et/ou entre les courbes de taux des pays de l'UEM et hors UEM.
- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps actions de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur les actions ou à des fins de couverture sur les indices actions ou d'exposition sur les indices actions respectant des critères extra-financiers: ces instruments seront utilisés à des fins de couverture ou d'exposition au risque actions sur un ou plusieurs titres.
- Futures et options de change sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture sur les devises: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille.
- Swaps d'indices (dont la volatilité, l'inflation et les dividendes) à des fins de couverture ou d'exposition sur taux, actions et change: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque lié à l'indice sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres en particulier, d'augmenter l'exposition du portefeuille.

La mise en œuvre de ces stratégies dépend du contexte des marchés financiers et de la valeur des actifs en portefeuille, et est utilisée par la gestion afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs d'activités et zones géographiques, pour poursuivre l'objectif de gestion de la SICAV. Ces positions sont mises en œuvre dans le respect des règles d'exposition mentionnées ci-après. Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net de la SICAV.

Le niveau de levier maximum de la SICAV sur l'ensemble des marchés (résultant de l'investissement en direct dans les instruments financiers et de l'utilisation des instruments financiers à terme) ne pourra excéder 300 % de l'actif (levier brut). L'effet de levier net est de 210 % maximum.

3. Titres intégrant des dérivés

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le fonds peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (certains Medium Term Notes, bons de souscription, obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions, obligations contingentes convertibles), sur taux, actions, crédit, indices ou change.

En outre, le fonds peut également investir dans des obligations callable et obligations puttable dans la limite de 70 % de l'actif net.

4. Dépôts d'espèces

La SICAV se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 100 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

La SICAV peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, la SICAV peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus de la SICAV.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire) tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)".

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

La SICAV peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières :

La SICAV peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement ou dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité)
- Liquidité : les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net ; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net ;
- Conservation : toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire de la SICAV ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

La SICAV comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les différents marchés financiers. Les principaux risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de perte en capital** : la SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de gestion discrétionnaire** : la gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que la SICAV ne soit pas exposée à tout moment sur les marchés et/ou les valeurs les plus performants.
De plus, le style de gestion discrétionnaire appliqué à la SICAV repose sur la sélection des valeurs selon des critères extra-financiers. De ce fait, il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs les plus performantes, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.
- **Risque de taux** : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser de manière significative.
- **Risque actions** : en raison de son objectif de gestion, la SICAV est exposée au risque actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser. L'exposition de la SICAV au risque actions est au maximum de 40 %.
- **Risque lié aux investissements sur les petites et moyennes capitalisations** : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative de la SICAV plus importante et plus rapide.
- **Risque de crédit lié aux variations des rendements ou défauts de paiement relatifs aux émissions privées**.
En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investie la SICAV baissera pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. Ce risque reste faible en raison, à la fois du caractère secondaire des investissements sur des émissions privées et également de la diversification en termes de qualité de signature.
- **Risque de change** : il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l'euro. Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents** : les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
- **Risque spécifique aux instruments de titrisation (ABS...)** : pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de la SICAV.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.
- **Risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation (jusqu'à 20 % de l'actif net)** : la SICAV étant investie en instruments indexés sur l'inflation, elle est donc sensible à la variation des taux d'intérêt réels. Sa valeur liquidative pourra baisser significativement dans le cas d'une inflation négative (déflation) ou d'une baisse de l'inflation anticipée.

Les risques accessoires associés aux techniques employées sont les suivants :

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :** la SICAV est exposée au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque lié aux instruments non cotés :** ce risque provient du mode de valorisation et de la faible liquidité des instruments non cotés sur un marché réglementé. Ce risque reste accessoire.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du fonds, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

- Le 18/04/2025: Renouvellement du label ISR V3.
- Le 21/02/2025: Modification de la composition de l'indicateur de référence.

COMMENTAIRE DE GESTION

L'allocation de référence de la SICAV est composée de 30 % d'actions Monde et 70 % d'obligations gouvernementales de la zone euro sur le segment de courbe 3- 5 ans. La SICAV est intégralement couverte du risque de change.

En raison de la thématique d'investissement, la SICAV n'a pas d'indice de référence, mais sa performance peut être comparée sur le long terme à un indicateur de marché a posteriori: 70 % Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3- 5 ans + 20 % MSCI Europe dividendes nets réinvestis en € + 10 % MSCI World 100 % Hedged to EUR Net Return (EUR).

Cet indice a évolué le 26 février 2025 sur la partie actions: il est passé de 30 % MSCI World 100 % Hedged to EUR Net Return (EUR) à 20 % MSCI Europe dividendes nets réinvestis en € + 10 % MSCI World 100 % Hedged to EUR Net Return (EUR), ceci afin d'intégrer le caractère principalement européen de l'univers d'investissement des émetteurs privés de la SICAV.

Environnement de marchés

Le quatrième trimestre 2024 a été riche en actualité financière et économique. Du côté de la macroéconomie, les statistiques en début de période ont montré que la trajectoire de l'inflation était sous contrôle aux États-Unis et en zone euro, mais la santé des économies mondiales a été plus mitigée, avec des données décevantes en Europe face à une économie américaine toujours vigoureuse. La réunion de la Banque centrale européenne de septembre s'est conclue par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs, ce qui, bien que largement anticipé, a été salué par les investisseurs. L'extension du conflit au Proche-Orient a cependant continué d'inquiéter. Du côté des entreprises, la saison des résultats a globalement rassuré, même si des prises de profits ont ponctué des publications jugées décevantes, notamment dans les secteurs du luxe et de l'automobile. Mais c'est surtout l'issue incertaine, à quelques jours du scrutin, de l'élection présidentielle américaine qui a alimenté la volatilité sur la période, ce qui s'est reflété par de fortes tensions sur le marché obligataire américain. Dès le début du mois de novembre, l'élection claire et nette de Donald Trump, dont le programme économique devrait engendrer des baisses d'impôts ainsi que la dérégulation dans certains secteurs, a provoqué un fort intérêt pour les entreprises américaines, déjà favorisées par une économie dynamique. À l'inverse, la perspective de nouvelles surtaxes douanières américaines pour les entreprises européennes et chinoises exportatrices a assombri leur parcours boursier. La réunion de la Fed s'est conclue, sans surprise, par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs. En Chine, les nouvelles mesures annoncées par les autorités ont déçu les investisseurs du fait de l'absence de plan de relance de la consommation. Du côté de la géopolitique, l'extension de la guerre entre la Russie et l'Ukraine a continué d'inquiéter, alors que des pourparlers de trêve au Proche-Orient ont eu tendance à rassurer les marchés. Lors du dernier mois de l'année, les marchés ont continué de s'ajuster à l'élection de Donald Trump et ses déclarations laissant entrevoir de nouveaux conflits commerciaux. Du côté de la politique monétaire, les dernières réunions de l'année de la Banque centrale européenne et de la Fed se sont conclues par une nouvelle baisse de 0,25 % de leurs taux directeurs. Mais la Banque centrale américaine a refroidi les marchés après ses déclarations quant au fait que le rythme des baisses de 2025 serait bien moins accommodant qu'anticipé, alors même que l'inflation ne baisse plus assez aux États-Unis, et que l'application du programme du président américain fraîchement élu pourrait être assez inflationniste. Le scepticisme autour de la situation politique en France et en Allemagne a soutenu le manque de visibilité. Et de manière générale, l'incertitude macroéconomique, géopolitique et fiscale n'a pas contribué à raviver la prise de risque des investisseurs à l'approche de la trêve des confiseurs.

Le premier trimestre 2025 a été marqué par l'investiture de Donald Trump aux États-Unis et la prise de fonction de son administration. Dès le début de son mandat, des rumeurs de taxes douanières plus graduelles qu'anticipées ont stimulé l'appétit pour le risque des investisseurs. Malgré les incertitudes concernant les probables hausses de droits de douane, les investisseurs sont restés optimistes sur l'Europe, se concentrant sur les initiatives de paix entre la Russie et l'Ukraine. À la fin du trimestre, les marchés financiers ont connu une volatilité accrue, principalement en raison des incertitudes économiques et géopolitiques. Les craintes liées à l'inflation et les menaces accrues de nouveaux droits de douane globaux ont intensifié cette nervosité, tandis que les données économiques ont révélé une détérioration de la confiance des consommateurs et une baisse des dépenses des ménages, notamment aux États-Unis. Les indices de volatilité, souvent appelés indices de la peur, ont fortement augmenté, reflétant l'inquiétude des investisseurs face aux incertitudes croissantes. Du côté des entreprises, les résultats publiés début 2025 ont été globalement positifs des deux côtés de l'Atlantique. Cependant, la volatilité a augmenté avec l'irruption de la start-up chinoise DeepSeek dans l'écosystème de l'intelligence artificielle, mettant sous pression la valorisation des entreprises du secteur. La déception concernant les résultats de Nvidia a impacté le secteur technologique américain, tandis que le contexte géopolitique a bénéficié au secteur de la défense. En matière de politique monétaire, la réunion de la

Banque centrale européenne s'est conclue par une nouvelle baisse de 0,25 % de ses taux directeurs. De son côté, la Fed a adopté une approche plus prudente, préférant ne pas intervenir, alors que l'inflation ne baissait plus aux États-Unis et que l'application du programme du nouveau président américain pourrait être assez inflationniste. Cette divergence de politique monétaire a favorisé la rotation géographique des flux en faveur de la zone euro.

Le deuxième trimestre 2025 s'est inscrit dans la continuité d'un environnement mondial contrasté, marqué par des divergences croissantes entre les grandes zones économiques, des incertitudes politiques persistantes et des ajustements progressifs des marchés financiers. Aux États-Unis, la croissance a continué de faire preuve de résilience mais sous tension, avec une activité soutenue par la consommation des ménages et un marché du travail toujours dynamique. L'arrivée de la nouvelle administration Trump a renforcé les anticipations de relance budgétaire, notamment via des baisses d'impôts et des dépenses d'infrastructure, ce qui a alimenté la confiance des entreprises et des marchés. Cependant, cette dynamique s'est accompagnée de tensions croissantes sur les prix et les taux. La Réserve fédérale a maintenu une posture de vigilance face aux risques inflationnistes, tandis que les marchés obligataires intégraient une prime de risque accrue liée à l'augmentation du déficit public. En Europe, la reprise est restée poussive. L'Allemagne, en proie à une crise politique majeure, a peiné à relancer sa demande intérieure, tandis que la France est restée confrontée à une instabilité politique persistante depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. Cette incertitude a pesé sur la confiance des ménages et des entreprises, freinant la consommation et l'investissement. Les perspectives de croissance pour la zone euro ont été revues à la baisse, et les marchés actions européens sous-performent leurs homologues américains sur le trimestre. En Chine, le gouvernement a poursuivi ses efforts pour stabiliser son économie après les secousses du secteur immobilier. Pékin a mis en place des mesures ciblées pour soutenir les collectivités locales et contenir les risques systémiques, tout en maintenant une politique monétaire accommodante. La surcapacité industrielle et les tensions commerciales latentes, notamment avec les États-Unis, ont continué de peser sur les perspectives à moyen terme. Néanmoins, les marchés asiatiques ont bénéficié d'un regain d'intérêt des investisseurs à la recherche de diversification. Au global, sur le trimestre, les marchés actions ont globalement progressé, portés par les anticipations de relance budgétaire aux États-Unis et la résilience des bénéfices des grandes capitalisations. Toutefois, la volatilité restait élevée, notamment en Europe, où les incertitudes politiques et économiques freinaient les flux. Les taux souverains ont connu une remontée modérée, en ligne avec les anticipations de normalisation monétaire, tandis que les marges de crédit restaient contenues, soutenues par une liquidité abondante.

Le troisième trimestre 2025 s'est inscrit dans un contexte économique contrasté, marqué par une résilience modérée de l'activité mondiale et une forte sensibilité aux politiques monétaires et commerciales. En zone euro, la croissance a été révisée à la hausse à +1,2 % pour l'année, portée par la demande intérieure, les investissements publics (notamment en infrastructures et défense), et une amélioration du marché du travail. Le taux de chômage est resté bas (6,2 % en juillet), et les salaires réels ont progressé, soutenant la consommation. L'inflation, proche de la cible de la Banque centrale européenne, s'est stabilisée autour de 2,1 %, avec une modération des prix de l'énergie et des services. La Banque centrale européenne a maintenu ses taux directeurs inchangés, adoptant une approche prudente et dépendante des données. Aux États-Unis, la Fed a repris son cycle d'assouplissement monétaire, en réponse à un ralentissement du marché de l'emploi et à une inflation toujours présente. Cette orientation a favorisé un regain d'appétit pour le risque sur les marchés financiers. Sur le plan géopolitique, les tensions commerciales, notamment liées aux nouveaux droits de douane américains sur les produits européens, ont alimenté l'incertitude. Toutefois, l'accord commercial entre les États-Unis et l'Union Européenne a permis de réduire partiellement cette incertitude. Les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient restaient des sources de volatilité potentielle. Les marchés financiers ont bien réagi dans ce contexte: les actions ont affiché des performances solides, notamment dans les pays émergents, portés par l'Asie. Les obligations souveraines et d'entreprises ont également progressé, tandis que les marchés monétaires sont restés stables.

Finalement, sur l'exercice 2024- 2025, l'indice des emprunts obligataires souverains de la zone euro sur le segment 3- 5 ans affichait une performance de + 2,3 %. Concernant les marchés actions, la performance des indices MSCI Europe et MSCI WORLD couvert du risque de change étaient respectivement de + 9,3 % de + 15,3 %.

Allocation

Au cours de l'exercice sous revue, l'actif net de la SICAV a augmenté de 97,6 M€ à 143 M€, porté par la collecte. Cette collecte a été investie au fil de l'eau en fonction des anticipations de marché de LBP AM.

La SICAV était composée fin septembre 2024 de 29,8 % d'actions et 70,2 % de produits de taux, dont 27,4 % d'obligations de crédit et 6,8 % d'obligations indexées sur l'inflation. La sensibilité à l'évolution des taux était de 2,6, soit 102 % de celle de l'indice.

Au premier trimestre de l'exercice, l'exposition aux actions est restée proche de 30 % de l'actif net, traduisant une gestion prudente dans un environnement encore incertain. Malgré quelques signaux positifs sur les marchés, notamment liés à la baisse des taux en zone euro, l'univers d'investissement est demeuré centré sur des émetteurs

privés européens. La sensibilité obligataire a été progressivement augmentée en octobre et novembre, atteignant 108 % de celle de l'indice, avant d'être ajustée en décembre, d'abord à 103 %, puis à nouveau à 105 %, en réponse à une tension sur les taux. Les investissements en obligations de crédit ont été renforcés en novembre, portant leur poids à 27,7 %, puis stabilisés autour de 27,5 % en fin de trimestre. Les obligations indexées sur l'inflation ont été légèrement diluées au fil des mois, passant de 7 % en octobre à 6,3 % en décembre.

Au premier trimestre 2025, l'exposition aux actions est restée contenue, évoluant entre 27,6 % et 30 % de l'actif net. Cette gestion prudente s'est inscrite dans un contexte de volatilité des marchés, marqué par des performances contrastées des indices actions. L'univers d'investissement est demeuré centré sur des émetteurs privés européens. La sensibilité obligataire a été ajustée en fonction des mouvements de taux : renforcée en janvier jusqu'à 108 % de celle de l'indice pour capter les niveaux hauts atteints mi-mois, elle a ensuite été réduite à 102,5 % en février, avant d'être rehaussée à 106 % en mars dans un contexte de tension sur les taux. Les investissements en obligations de crédit ont été progressivement augmentés, passant de 27 % en janvier à 28,8 % en mars, traduisant une stratégie de portage renforcée. Les obligations indexées sur l'inflation ont représenté une part stable de l'actif, légèrement diluée à 6 % en janvier, puis remontée à 6,3 % en mars, dans un environnement de modération des anticipations inflationnistes.

Au cours du deuxième trimestre 2025, l'exposition aux actions a été renforcée, en avril de 1,2 % de l'actif net pour atteindre 28 %, puis début mai jusque 29,7 %. Cette exposition a ensuite fait l'objet d'une prise de profit de 1 %. Côté obligataire, la sensibilité obligataire a été diminuée à 100 % de celle de l'indice, pour être rehaussée en juin à 102 %. Les investissements en obligations de crédit ont diminué de 28,8 % de l'actif à 25,8 %, alors que la valorisation attractive des obligations indexées sur l'inflation a conduit à un renforcement en juin à 6,3 % de l'actif.

Au dernier trimestre de l'exercice, l'exposition aux actions a été maintenue autour des 30 % de l'actif net, les accords sur les tarifs douaniers permettant de lever certaines incertitudes mais maintenant le risque sur les couples croissance/inflation des différents pays concernés. La sensibilité obligataire a été légèrement rehaussée en juillet pour s'établir à 105 % de celle de l'indice, puis diminuée en septembre à 102 %. Les investissements en obligations de crédit sont restés stables juste au-dessus de 26 % de l'actif, ainsi que les obligations indexées sur l'inflation à 6 % de l'actif.

La SICAV était composée fin septembre 2025 de 29,9 % d'actions et 70,1 % de produits de taux, dont 26,1 % d'obligations de crédit et 6 % d'obligations indexées sur l'inflation. La sensibilité à l'évolution des taux était de 2,6, soit 103 % de celle de l'indice.

■ Partie Actions

Sur la période, la poche actions de la SICAV hors couverture du risque de change affichait une performance de - 1,5 %, à comparer à son univers équilibré à + 3,10 %, le MSCI Europe DNR à + 9,3 % et le MSCI World à + 11,4 %. La poche actions et son univers d'émetteurs éligibles ont donc sous-performé nettement les indices financiers a posteriori.

La poche actions affichait une très légère progression de l'exposition totale à 29,94 % de l'actif net, contre 29,77 % à fin septembre 2024.

L'évolution sectorielle reflétait un renforcement des positions dans les technologies et l'industrie, ainsi qu'une diversification accrue vers les services aux collectivités et la santé.

Le secteur des Technologies de l'Information est resté un pilier de la stratégie, avec des hausses notables sur ASML (+ 0,39 %) et TDK (+ 0,28 %), confirmant notre conviction sur les semi-conducteurs et l'automatisation. En revanche, certaines valeurs américaines comme Adobe (- 0,21 %) et Intuit (- 0,12 %) ont été légèrement réduites, traduisant une approche plus sélective dans un contexte de volatilité des valeurs de croissance.

Le secteur Industrie a progressé sensiblement, porté par des renforcements sur Schneider Electric (+ 0,23 %), Legrand (+ 0,18 %), et l'entrée de Alfa Laval (+ 0,83 %) et Tomra (+ 0,74 %), illustrant notre intérêt pour les acteurs liés à la transition énergétique et à l'efficacité industrielle.

Dans les Services de Communication, la position sur KPN (+ 0,31 %) et le maintien de Rogers (+ 0,13 %) ont compensé la réduction sur Telia (- 0,26 %) et BCE (- 0,40 %), traduisant une rotation vers des opérateurs offrant une meilleure visibilité sur les cash-flows.

La Santé demeurait un secteur clé, avec des renforcements ciblés (GSK + 0,06 %, CSL + 0,04 %) et des nouvelles positions comme Swedish Orphan Biovitrum (+ 0,72 %), tandis que certaines valeurs ont été allégées (Novo Nordisk - 0,23 %, Elekta - 0,20 %) ou sorties (EssilorLuxottica, Edwards Life), en lien avec des arbitrages qualitatifs.

Les Biens de Consommation de Base ont fait l'objet d'une recomposition : L'Oréal (+ 0,19 %) et Keurig Dr Pepper (+ 0,15 %) progressaient, tandis que des réductions marquées intervenaient sur Essity (- 0,30 %), Henkel (- 0,36 %), et des sorties comme Britvic et Conagra, reflétant une rationalisation des positions dans un contexte de pression sur les marges.

Enfin, la Consommation Discrétionnaire est restée modeste mais dynamique avec Moncler (+ 0,01 %) et Kering (+ 0,18 %), malgré la sortie de Richemont (- 0,54 %) et la réduction de Pearson (- 0,38 %).

À fin septembre 2025, la poche actions compte 47 entreprises, avec une concentration sur :

- Technologies (≈18 %),
- Industrie (≈15 %),
- Santé (≈14 %),
- Biens de consommation de base (≈13 %).

Les principaux investissements étaient ASML, Schneider Electric, GSK, Rogers, et TDK.

D'un point de vue géographique, la répartition est restée équilibrée : Eurozone (≈34 %), Europe du Nord (≈20 %), Royaume-Uni (≈17 %), Amérique du Nord (≈21 %), Asie-Pacifique (≈8 %).

■ Partie Taux

Évolution des marchés obligataires

Lors de l'année sous revue, à savoir d'octobre 2024 à septembre 2025, les rendements obligataires de la zone euro se sont légèrement tendus alors que les taux directeurs étaient nettement assouplis.

Après avoir débuté son cycle de détente monétaire dès juin 2024, la Banque centrale européenne a de nouveau réduit de 1,5 % son taux de dépôts, par pas progressifs de 0,25 % toutes les 6 semaines, pour le ramener à un niveau de 2 % en juin 2025. Cette action se justifiait par des perspectives d'inflation en baisse, notamment de la composante du prix des services, qui jusque-là montrait une persistance sur rythme proche de 4 %. Dès l'été 2024, les marchés avaient néanmoins bien anticipé ce desserrement monétaire, voire étaient allés jusqu'à anticiper un atterrissage du taux de dépôts un cran dessous, à savoir 1,75 %. Ainsi, la politique monétaire, bien que nettement moins restrictive, n'a pas été le facteur le plus déterminant sur la période sous revue pour les rendements obligataires. La menace de la mise en œuvre de la politique protectionniste de Trump, à la suite de son retour à la présidence des États-Unis, a dans un premier temps provoqué une hausse des taux mondiaux en raison d'anticipations d'inflation plus élevées et de tension des primes de terme. Mais plus encore, les taux souverains euros ont surtout progressé en réaction à l'annonce surprise d'une relance budgétaire d'envergure en Allemagne et de dépenses militaires en Europe. Les rendements obligataires mondiaux se sont par la suite infléchis en réponse aux risques baissiers sur la croissance mondiale liés à la décision de hausses historiques de taxes douanières sur les importations américaines en provenance du reste du monde. Ainsi, les questions budgétaires et d'endettements futurs des états ont finalement pesé plus lourdement dans la détermination des niveaux d'équilibre des taux. Dans cet environnement, les rendements obligataires ont augmenté et les pentes de courbes de taux se sont accentuées. Le rendement à 5 ans du trésor allemand a, par exemple, crû d'une quarantaine de points de base à 2,30 %, alors que le taux de la maturité à 30 ans s'est accru du double, soit de 80 pb à 3,30 %.

Les primes de risque se sont globalement détendues sur la période. Les taux des dettes souveraines de la zone euro ont, en effet, nettement convergé. D'une part, la dette allemande s'est désenchiée vis-à-vis de la courbe swap en raison d'un flottant plus important lié à la politique de « quantitative tightening » de la BCE, mais aussi du fait de perspectives d'endettement plus élevé. A contrario, les obligations des états du Sud (Italie, Espagne et Grèce), ou de l'Irlande, se sont appréciées, en relatif, grâce à l'amélioration de leurs situations financières et des notations en rehaussement. La dette de la France s'est, en revanche, détériorée du fait d'une instabilité politique persistante. Les primes des dettes privées ont également enregistré une contraction à la faveur d'une demande importante de titres de la part des investisseurs, les rendements étant toujours attractifs, et d'une économie finalement résiliente. Ainsi les marges de crédit des émetteurs de qualité IG sont passées de 88 bp à 69 bp (indice ICE BofA € Corp IG) et les marges des émetteurs de moindre qualité, le HY, sont passées de 289 bp à 245 bp (indice ICE BofA € Corp HY) sur la période. Ainsi la performance de l'indice crédit IG sur la période a été de + 3,61 %.

Quelle a été notre politique de gestion dans cet environnement obligataire ?

La sensibilité relative de la poche obligataire a été pilotée au cours de l'année afin de tirer profit des tendances obligataires énumérées précédemment. Elle a été le plus souvent au-dessus de celle de l'indice de référence ; elle a notamment été portée à près de 110 % de cet indicateur au printemps afin de capter la forte tension des taux enregistrée à l'annonce du plan fiscal allemand.

En ce qui concerne les émetteurs souverains, les expositions ont légèrement évolué. Ainsi, quasiment peu présente dans le portefeuille en début de période, l'Allemagne a été renforcée après s'être bien dépréciée en relatif. La sensibilité au risque souverain italien a aussi été augmentée, par allongement des titres en portefeuille, étant donné notre vue positive de cet émetteur et du portage plus attractif que procurent ses émissions. La Suède a également été

renforcée grâce à la souscription d'une nouvelle émission libellée en euro dont l'écart de rendement avec l'Allemagne était généreux. En outre, soulignons que le portefeuille a été peu épargné par la dépréciation des titres de l'État français étant donné sa faible exposition sur ce souverain.

Par ailleurs, le poids des titres indexés sur l'inflation euro a continué d'être réduit dans le portefeuille en raison des perspectives d'inflation à court terme qui ne favorisent pas le portage de ces titres. Ainsi, à près de 10 % de la poche obligataire en début de période, ces titres ne représentent plus que 8 % fin septembre 2025.

Le poids du crédit est resté relativement stable sur l'année à 36 % de la poche obligataire. Nous avons notamment été actifs au travers du marché primaire, abondant durant l'exercice, afin de capter les primes d'émissions par rapport au marché secondaire. Nous avons continué de privilégier le secteur financier (ASN Bank – de Volksbank, BCP, ABN Amro); le poids au sein de la poche de ces titres est néanmoins resté stable à 14 %, mais bien devant les autres secteurs. Le deuxième secteur est le non cyclique avec 9 % de la poche (Molson Coors Bev, Danone), puis les télécom avec 5 % (British Telecom, KPN). Ainsi le portefeuille de dettes privées reste prudent avec des émetteurs de bonne qualité en termes de notation.

Évolution des univers d'investissement définis par la FIDH

- **Pour les États**, la FIDH effectue régulièrement une étude portant sur la situation des droits de l'Homme dans les 27 pays membres de l'Union Européenne et élabore un classement, qui définit l'univers d'investissement (cf. tableau ci-dessous).

Les recherches menées par la FIDH, en collaboration avec des universitaires, s'appuient sur des sources d'information variées (organismes publics, instituts de recherche, ONG...).

La FIDH évalue les pays en fonction de plusieurs critères sociaux et environnementaux. Plus spécifiquement, elle vérifie que les États respectent et promeuvent les droits humains au niveau national et international, et qu'ils promeuvent la protection environnementale, l'accès à l'eau, une meilleure maîtrise de la pollution et des déchets, qu'ils préservent la biodiversité et luttent contre le changement climatique.

Le classement a été mis à jour au premier semestre 2024.

1 ^{er} groupe (au moins 50 % de la poche États)	2 ^e groupe	3 ^e groupe (moins de 20 % de la poche États)	4 ^e groupe (non éligible)
1. Pays-Bas	6. Allemagne	11. Autriche	16. Croatie
2. Luxembourg	7. Belgique	12. Espagne	17. Lituanie
3. Danemark	8. Slovénie	13. Italie	18. Estonie
4. Finlande	9. Irlande	14. République Tchèque	19. Slovaquie
5. Suède	10. France	15. Portugal	20. Hongrie
			21. Malte
			22. Chypre
			23. Pologne
			24. Lettonie
			25. Bulgarie
			26. Roumanie
			27. Grèce

- **Pour les entreprises**, l'univers défini est utilisé pour investir en actions et/ou en obligations d'émetteurs non-souverains (entreprises, agences supranationales, etc.).

La FIDH met en œuvre une méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si les entreprises 1) respectent et promeuvent les droits humains et les libertés fondamentales, dont les droits humains au travail et les droits des communautés locales, dans l'ensemble de leurs opérations et tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, 2) promeuvent des produits durables, qui ne portent pas atteinte aux droits humains ou à l'environnement.

Préalablement à l'évaluation par la FIDH, des exclusions sont appliquées afin de restreindre le champ d'analyse et d'écarter automatiquement de l'univers d'investissement des entreprises dont les activités, le secteur ou l'emplacement géographique ne peuvent permettre de répondre aux attentes précitées de la FIDH. Ces exclusions sont notamment :

- **Exclusion des entreprises impliquées dans des activités considérées comme ne contribuant pas positivement à la promotion et au respect des droits humains ou de l'environnement**, telles que l'armement, le pétrole et le gaz, le charbon, la pornographie, les alcools forts...
- Entreprises exclues au titre de la **Politique d'exclusion de LBP AM**.

- Exclusion additionnelle des entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, qui font face à des controverses graves, non remédiées et répétées en matière de droits humains, environnement ou bonne gouvernance.
- Exclusion des entreprises dont le siège social est situé dans **des pays qui ne sont pas membres de l'OCDE**.

La FIDH sélectionne ensuite des entreprises dans des secteurs prédéterminés, qui ont fait l'objet d'une étude préalable et participent au développement social ou sur lesquels la FIDH et LBP AM peuvent exercer un impact positif.

Pour chaque secteur, les entreprises font l'objet d'une analyse générale en matière de droits humains, qui permet de prendre notamment en compte les pratiques de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement des entreprises, puis d'une analyse sectorielle. Pour chaque secteur, la FIDH identifie les risques et opportunités saillants puis note les entreprises sur ces critères.

Si la FIDH ne peut étudier l'ensemble des entreprises de chaque secteur, la phase d'étude générale et sectorielle permet toutefois de s'assurer que les entreprises sélectionnées pour faire partie de l'univers d'investissement répondent aux meilleurs standards en matière de respect des droits humains et de l'environnement et en matière de durabilité. Par la suite, le suivi des controverses pour les entreprises de l'univers permet d'assurer que la présence de ces dernières dans l'univers est toujours pertinent.

Le suivi des controverses est effectué par LBPAM et par la FIDH. Une fois la controverse signalée, l'ONG analyse la saillance et la gravité de la controverse sur les droits humains, l'environnement ou en matière de gouvernance. Si elle le juge nécessaire et en coordination avec LBPAM, la FIDH peut ensuite initier un engagement avec l'entreprise afin de mieux comprendre la controverse, le traitement des impacts négatifs sur les droits humains, l'environnement ou la gouvernance par l'entreprise et les améliorations possibles que l'entreprise peut apporter. Dans le cas où le dialogue s'avérerait infructueux, la sortie de l'entreprise de l'univers d'investissement pourrait alors être envisagée par la FIDH.

Au cours de l'exercice, aucune entreprise n'a été suspendue ou exclue. Aucune entreprise n'a intégré l'univers d'investissement.

L'année a été marquée par la revue de la méthodologie d'évaluation des entreprises par la FIDH et la finalisation d'un nouveau partenariat avec la Fondation EIRIS. La FIDH travaille désormais avec la Fondation EIRIS à la ré-évaluation des entreprises de l'univers d'investissement à l'aune de la nouvelle méthodologie. De nouvelles entreprises ont également été proposées à l'analyse pour une réévaluation potentielle.

La SICAV Libertés & Solidarité a obtenu le Label ISR public en septembre 2017. Ce label garantit que la gestion du fonds s'appuie sur des méthodologies ISR robustes, avec une exigence de transparence forte et une information de qualité. Il fait l'objet d'un audit tous les 3 ans.

Le fonds LBP AM SRI Human Rights dispose également du Label Finansol. Le label Finansol permet de distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. Faisant l'objet d'un contrôle annuel, ce label assure à la fois la robustesse de la gestion ISR du fonds et le partage auprès d'une ONG œuvrant en faveur du respect des droits humains à l'international.

PERFORMANCES

L'indice de référence est 70% Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3-5 ans + 20% MSCI Europe dividendes nets réinvestis (en euro) + 10% MSCI World 100% Hedged to EUR Net Return (EUR)

Performances	SICAV – Action R	Indice de référence
Sur 1 an	0,99 %	4,51 %
Sur 3 ans	14,87 %	24,06 %
Sur 5 ans	10,98 %	18,23 %

Performances	SICAV – Action I	Indice de référence
Sur 1 an	1,72 %	4,51 %
Sur 3 ans	18,18 %	24,06 %
Sur 5 ans	16,95 %	18,23 %

Performances	SICAV – Action L	Indice de référence
Sur 1 an	1,00 %	4,51 %
Sur 3 ans	14,87 %	24,06 %
Sur 5 ans	12,09 %	18,23 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
BTPS 3.150% 15-11-31	7 929 464,15	8 006 266,85	15 935 731,00
BTPS 3.450% 15-07-31	10 123 385,78	5 686 107,09	15 809 492,87
BTF 0% 14-05-25	5 815 482,05	4 046 365,11	9 861 847,16
DEUTSCHLAND REP 4.750% 04-07-28	3 779 387,31	3 619 275,07	7 398 662,38
SWEDEN KINGDOM 2.000% 26-06-28	4 686 887,00	—	4 686 887,00
BTF 0% 09-04-25	2 288 359,88	2 295 497,00	4 583 856,88
FRANCE O.A.T. 2.750% 25-02-29	2 057 234,88	2 504 057,74	4 561 292,62
DEUTSCHLAND I/L 0.100% 15-04-26	—	1 813 552,40	1 813 552,40
DUCHY OF LUX 0% 24-03-31	1 733 340,00	—	1 733 340,00
DENMARK KINGDOM 2.250% 02-10-26	500 400,00	—	500 400,00

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,07 % selon la méthode de l'engagement,
- 128,97 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions R** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
30/09/2022	2022	38 582,19	12 424,77	26 157,42
30/09/2023	2023	61 173,14	61 173,14	0,00
30/09/2024	2024	73 116,46	73 116,46	0,00

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions I** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
30/09/2022	2022	Néant	Néant	Néant
30/09/2023	2023	Néant	Néant	Néant
30/09/2024	2024	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions L** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
30/09/2022	2022	Néant	Néant	Néant
30/09/2023	2023	Néant	Néant	Néant
30/09/2024	2024	Néant	Néant	Néant

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

La SICAV relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de la SICAV sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,00 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013466539,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013466521,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0000004962.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	42 809 765,78	29 040 283,97
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	42 809 765,78	29 040 283,97
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	98 165 457,23	66 556 832,52
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	98 165 457,23	66 556 832,52
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	697 814,91	3 389 432,73
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	697 814,91	3 389 432,73
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	160 812,95	60 722,47
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	141 833 850,87	99 047 271,69
Créances et comptes d'ajustement actifs	268 766,71	3 345 004,85
Comptes financiers	1 226 118,33	1 773 901,40
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 494 885,04	5 118 906,25
Total de l'actif I+II	143 328 735,91	104 166 177,94

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	141 555 813,16	88 857 642,51
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	1 412 980,64	8 704 682,99
Capitaux propres I	142 968 793,80	97 562 325,50
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	142 968 793,80	97 562 325,50
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	94 716,82	144 400,08
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	94 716,82	144 400,08
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	165 255,45	6 320 370,53
Concours bancaires	99 969,84	139 081,83
Sous-total autres passifs IV	265 225,29	6 459 452,36
Total Passifs : I+II+III+IV	143 328 735,91	104 166 177,94

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	926 095,91	449 612,70
Produits sur obligations	2 556 595,40	1 057 009,71
Produits sur titres de créances	45 887,09	25 366,85
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	16 825,32	11 388,99
Sous-total produits sur opérations financières	3 545 403,72	1 543 378,25
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-6 142,45	-3 760,50
Sous-total charges sur opérations financières	-6 142,45	-3 760,50
Total revenus financiers nets (A)	3 539 261,27	1 539 617,75
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 493 761,88	-649 486,05
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 493 761,88	-649 486,05
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 045 499,39	890 131,70
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	156 731,02	669 750,17
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 202 230,41	1 559 881,87
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	1 908 645,62	179 989,47
Frais de transactions externes et frais de cession	-33 919,63	-37 390,61
Frais de recherche	-51 421,27	-14 415,91
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 823 304,72	128 182,95
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	105 722,42	-199 940,48
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 929 027,14	-71 757,53

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-2 034 647,11	3 561 101,01
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	1 073,05	-724,21
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-2 033 574,06	3 560 376,80
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-684 702,85	3 656 181,85
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-2 718 276,91	7 216 558,65
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	1 412 980,64	8 704 682,99

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de la SICAV est double :

- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) intégrant notamment des critères renforcés en matière de droits humains en partenariat avec la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). Cette dernière est une organisation non gouvernementale fédérative de défense des droits humains. Elle coordonne et soutient l'action de ligues présentes dans une centaine d'États et leur apporte un relais sur le plan international ; et
- offrir un portefeuille diversifié majoritairement investi en produits de taux (obligations et titres de créances négociables) et pour partie en actions dans un but de dynamisation du portefeuille. L'exposition à ces marchés actions pouvant aller de 0 à 40 % maximum.

Les sommes distribuables des actions de partage R peuvent être distribuées pour moitié annuellement sous forme de don au profit de la FIDH, et capitalisées pour moitié, dans les conditions détaillées à la rubrique « Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables » ci-après. Il est précisé que le don au profit de la FIDH ne concerne que les actionnaires présents au moment du détachement du dividende de la SICAV, et ce quelle que soit la date de souscription.

Pour les actions I et L, la Société de Gestion versera 50 % des frais de gestion financière (hors frais de distribution, du type rétrocession à des distributeurs tiers et frais administratifs) à la FIDH. Ce don au profit de la FIDH est susceptible d'ouvrir droit à une réduction d'impôt au profit de la Société de Gestion donatrice selon les modalités prévues par le code général des impôts. Les actions I et L sont des actions de capitalisation.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	18 645 383,30	11 161 446,38	23 210 613,95	97 562 325,50	142 968 793,80
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART I EN EUR					
Actif net	109,52	98,51	103,22	114,45	116,42
Nombre de titres	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000
Valeur liquidative unitaire	109,52	98,51	103,22	114,45	116,42
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4,38	-1,98	-0,64	-0,11	1,60
Capitalisation unitaire sur revenu	1,75	1,48	2,50	2,88	2,61
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART L EN EUR					
Actif net	108,47	1 653 157,91	13 620 539,09	87 639 511,13	132 436 069,56
Nombre de titres	1,00000	17 094,06102	135 954,48662	796 811,99920	1 192 212,12625
Valeur liquidative unitaire	108,47	96,70	100,18	109,98	111,08
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4,34	-2,01	-0,69	-0,08	1,49
Capitalisation unitaire sur revenu	1,20	0,54	1,32	1,75	1,71
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART R EN EUR					
Actif net	18 645 165,31	9 508 189,96	9 589 971,64	9 922 699,92	10 532 607,82
Nombre de titres	112 587,60505	64 876,03149	63 408,61896	60 137,34560	63 714,90185
Valeur liquidative unitaire	165,60	146,55	151,24	165,00	165,30
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,37	0,00	0,40	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	2,13	0,00	0,00	0,00	2,22
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4,05	-0,95	-1,41	-0,12	0,00
Distribution unitaire sur revenu	0,38	0,19	0,99	1,31	1,27
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,000	0,040	0,071	0,034	0,000 (1)
Capitalisation unitaire sur revenu	0,39	0,19	0,99	1,32	1,27

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé européen sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé étranger sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
3. Les valeurs mobilières, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
4. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
5. À l'exception des Bons du Trésor français dont le cours est publié par la Banque de France, les titres de créances négociables et assimilés (contrat de pension, etc.) sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres à moins de trois mois de durée de vie résiduelle, en l'absence de sensibilité particulière peuvent être évalués suivant une progression linéaire sur la période restant à courir entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui du remboursement.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante:
 - a. Prêts et emprunts de titres: les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.
 - b. Titres donnés ou reçus en pension: les titres reçus en pension sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante:
 - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
 - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
 - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
 - b. Les contrats d'échanges de conditions de taux d'intérêt de durée résiduelle inférieure à trois mois peuvent être valorisés suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui au terme de l'opération.
 - c. Les plus ou moins-values issues des opérations d'échanges de devises sont valorisées suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence et celui au terme de l'opération.
 - d. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créances.
9. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.
10. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.
11. Les commissions de souscriptions et de rachat ne sont pas acquises à la sicav.
12. Conformément au prospectus, le résultat de l'exercice est capitalisé et/ou distribué. La SICAV pourra procéder à la distribution d'acompte.
13. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé. Les intérêts de fin de semaine sont comptabilisés dans la valeur liquidative datée du lundi.
14. Les comptes annuels sont établis sur la base du dernier jour de calcul de la valeur liquidative du mois de septembre.
- 15 Conformément aux statuts, la moitié du résultat de l'exercice est distribuée sous forme de dons à la FIDH et l'autre moitié est capitalisée.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation. Les règles de détermination de la note retenue sont alors:

- 1er niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
- 2e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

N.B. : Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.

Cette méthodologie diffère de celle appliquée par LBP AM qui est exposée dans le prospectus du fonds (méthode de Bâle) et reprise dans le présent rapport annuel (rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire »).

Par conséquent, le niveau des expositions directes exposé dans ce tableau ne reflète pas la notation crédit des émetteurs définie selon la méthodologie exposée dans le prospectus et le rapport annuel du fonds et ne reflète ainsi pas le niveau de risque crédit suivi par les équipes de gestion.

Il convient donc de vous référer aux rapports mensuels du fonds mis à disposition sur le site Internet de LBP AM afin d'accéder aux expositions crédit du fonds telles que définies et suivies par LBP AM pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du fonds.

Frais de gestion

	Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux Barème	
			Actions R et L	Actions I
1	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	1,196 % TTC maximum	0.70% TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant	
3	Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant	
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant.	

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de cette SICAV en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec la SICAV) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de la SICAV.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action I et L	Capitalisation	Capitalisation
Action R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	97 562 325,50	23 210 613,95
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	46 473 115,64	72 273 813,57
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 828 760,93	-2 439 620,33
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 045 499,39	890 131,70
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 823 304,72	128 182,95
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-2 033 574,06	3 560 376,80
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-73 116,46	-61 173,14
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	142 968 793,80	97 562 325,50

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART I		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,00000	
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART L		
Actions souscrites durant l'exercice	405 914,57787	44 214 428,21
Actions rachetées durant l'exercice	-10 514,45082	-1 150 521,92
Solde net des souscriptions/rachats	395 400,12705	43 063 906,29
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 192 212,12625	
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART R		
Actions souscrites durant l'exercice	13 844,98172	2 258 687,43
Actions rachetées durant l'exercice	-10 267,42547	-1 678 239,01
Solde net des souscriptions/rachats	3 577,55625	580 448,42
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	63 714,90185	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part I FR0013466539	Capitalisation	Capitalisation	EUR	116,42	1,00000	116,42
LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part L FR0013466521	Capitalisation	Capitalisation	EUR	132 436 069,56	1 192 212,12625	111,08
LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R FR0000004962	Capitalisation, et/ ou Distribution, et/ ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ ou Distribution, et/ ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	10 532 607,82	63 714,90185	165,30

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 Suede +/-	Pays 2 France +/-	Pays 3 Etats-Unis +/-	Pays 4 Royaume-Uni +/-	Pays 5 Pays-Bas +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	42 809,77	6 632,08	6 248,90	5 880,49	5 247,28	4 145,70
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	42 809,77					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	98 165,46	88 008,08	1 565,59	8 591,79	0,00
Titres de créances	697,81	697,81	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 226,12	0,00	0,00	0,00	1 226,12
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-99,97	0,00	0,00	0,00	-99,97
HORS-BILAN					
Futures	NA	-2 547,59	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		86 158,30	1 565,59	8 591,79	1 126,15

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	206,00	1 201,56	2 272,13	14 520,11	38 723,50	38 515,65	2 726,51
Titres de créances	697,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 226,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-99,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	-962,82	0,00	-1 584,77	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2 029,96	1 201,56	2 272,13	13 557,29	38 723,50	36 930,88	2 726,51

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 SEK +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 DKK +/-	Devise N Autres devises +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	5 880,49	6 632,08	5 247,28	2 861,62	8 432,42
Obligations et valeurs assimilées	2 355,09	1 645,39	643,26	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	14,45	0,00	25,11	0,00	35,05
Comptes financiers	43,74	0,00	101,39	9,64	3,19
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	-19,71	0,00	0,00	-80,26
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	620,38	192,44	181,48	271,96	407,05
Devises à livrer	-8 921,97	-8 394,80	-5 958,49	-3 147,75	-8 884,28
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-7,82	55,40	240,03	-4,53	-86,83

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	98 165,46	0,00	0,00
Titres de créances	697,81	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	98 863,27	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
CREDIT AGRICOLE CIB	0,28	0,00
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	1,67	0,00
NATIXIS	106,06	0,00
ROYAL BANK OF CANADA PARIS	9,28	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	27,43	0,00
UBS EUROPE SE	1,62	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
SOCIETE GENERALE PAR	0,14	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
UBS EUROPE SE	0,00	75,73
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	2,32
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	0,38
ROYAL BANK OF CANADA PARIS	0,00	0,81
NATIXIS	0,00	0,91
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	0,08
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	70 256,96
	Coupons et dividendes en espèces	198 365,34
	Collatéraux	144,41
Total des créances		268 766,71
DETTES		
	Frais de gestion fixe	149 449,06
	Autres dettes	15 806,39
Total des dettes		165 255,45
Total des créances et des dettes		103 511,26

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,46
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 378 600,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	47 561,77
Pourcentage de frais de recherche	0,04
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	115 160,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	3 859,50
Pourcentage de frais de recherche	0,04

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	482 946,37
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	482 946,37

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			0,00
Obligations			2 687 371,59
	FR001400SWX7	BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	614 612,30
	FR001400NU45	BQ POSTALE 3.5% 13-06-30 EMTN	621 656,30
	FR001400DLD4	BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	985 090,07
	FR001400CR01	BQ POSTALE 5.625% 21-09-28	466 012,92
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 687 371,59

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	2 202 230,41	1 559 881,87
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	2 202 230,41	1 559 881,87
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 202 230,41	1 559 881,87

Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	2,61	2,88
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2,61	2,88
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2,61	2,88
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2,61	2,88
Total	2,61	2,88
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	2 039 983,02	1 401 200,69
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 039 983,02	1 401 200,69
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 039 983,02	1 401 200,69
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 039 983,02	1 401 200,69
Total	2 039 983,02	1 401 200,69
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	162 244,78	158 678,30
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	162 244,78	158 678,30
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	162 244,78	158 678,30
Affectation :		
Distribution	80 917,93	78 779,92
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	81 326,85	79 898,38
Total	162 244,78	158 678,30
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	63 714,90185	60 137,34560
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,27	1,31
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	6 754,15	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 929 027,14	-71 757,53
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 929 027,14	-71 757,53
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 929 027,14	-71 757,53

Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,60	-0,11
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1,60	-0,11
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1,60	-0,11
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1,60	-0,11
Total	1,60	-0,11
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 787 072,27	-64 427,60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 787 072,27	-64 427,60
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 787 072,27	-64 427,60
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 787 072,27	-64 427,60
Total	1 787 072,27	-64 427,60
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	141 953,27	-7 329,82
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	141 953,27	-7 329,82
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	141 953,27	-7 329,82
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	141 953,27	0,00
Capitalisation	0,00	-7 329,82
Total	141 953,27	-7 329,82
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			42 809 765,78	29,94
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			42 809 765,78	29,94
Assurance			1 759 059,26	1,23
AVIVA PLC	GBP	76 000	597 167,74	0,42
STOREBRAND ASA	NOK	89 500	1 161 891,52	0,81
Banques commerciales			911 372,00	0,64
BCP BCO	EUR	1 210 000	911 372,00	0,64
Biotechnologie			1 865 749,19	1,31
CSL LTD	AUD	7 450	832 843,57	0,58
SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM AB	SEK	39 800	1 032 905,62	0,73
Boissons			1 440 743,57	1,01
ASAHI GROUP HOLDINGS LTD	JPY	90 000	920 849,95	0,65
MOLSON COORS BEVERAGE CO - B	USD	13 500	519 893,62	0,36
Construction et ingénierie			993 168,04	0,69
SKANSKA AB SER'B'SEK10 LIBRE	SEK	45 000	993 168,04	0,69
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			752 439,47	0,53
CARREFOUR SA	EUR	7 000	90 265,00	0,06
KEURIG DR PEPPER INC	USD	30 500	662 174,47	0,47
Distribution spécialisée			1 269 690,20	0,89
MONCLER SPA	EUR	25 460	1 269 690,20	0,89
Eau			2 171 842,35	1,52
PENNON GROUP PLC	GBP	184 000	985 774,52	0,69
SEVERN TRENT PLC	GBP	40 000	1 186 067,83	0,83
Electricité			1 033 410,00	0,72
LEGRAND SA	EUR	7 350	1 033 410,00	0,72
Emballage et conditionnement			1 230 942,78	0,86
BRAMBLES LTD	AUD	88 000	1 230 942,78	0,86
Equipements électriques			1 539 172,80	1,08
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	6 478	1 539 172,80	1,08
Equipements et fournitures médicaux			1 690 417,15	1,18
COLOPLAST-B	DKK	11 125	809 275,17	0,57
ELEKTA AB-B SHS	SEK	205 000	881 141,98	0,61
Equipements et instruments électroniques			1 238 115,16	0,87
TDK CORP	JPY	100 000	1 238 115,16	0,87
Logiciels			3 033 856,60	2,12
ADOBE INC	USD	3 300	990 702,13	0,69
INTUIT INC	USD	1 700	988 040,00	0,69
WORKDAY INC-CLASS A	USD	5 150	1 055 114,47	0,74
Machines			2 189 186,50	1,53
ALFA LAVAL AB	SEK	30 500	1 182 354,54	0,83
SANDVIK AB	SEK	42 500	1 006 831,96	0,70
Marchés de capitaux			706 837,75	0,49

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	25 939	706 837,75	0,49
Produits alimentaires			1 721 253,28	1,20
DANONE	EUR	12 700	941 832,00	0,65
THE CAMPBELL'S COMPANY	USD	29 000	779 421,28	0,55
Produits chimiques			990 401,30	0,69
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	19 000	990 401,30	0,69
Produits de soins personnels			1 031 800,00	0,72
L'OREAL	EUR	2 800	1 031 800,00	0,72
Produits domestiques			583 950,00	0,41
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	8 500	583 950,00	0,41
Produits pharmaceutiques			3 315 475,71	2,32
ESSITY AKTIEBOLAG-B	SEK	34 000	756 239,25	0,53
GSK PLC	GBP	83 000	1 497 290,33	1,05
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	23 000	1 061 946,13	0,74
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			3 510 243,94	2,46
ASML HOLDING NV	EUR	2 450	2 028 845,00	1,42
INTEL CORP	USD	31 000	885 148,94	0,62
STMICROELECTRONICS NV	EUR	25 000	596 250,00	0,42
Services aux collectivités			635 999,08	0,44
NATIONAL GRID PLC	GBP	52 000	635 999,08	0,44
Services aux entreprises			1 061 208,30	0,74
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	83 500	1 061 208,30	0,74
Services clientèle divers			344 984,53	0,24
PEARSON PLC	GBP	28 500	344 984,53	0,24
Services de télécommunication diversifiés			2 666 842,77	1,87
BCE INC	CAD	24 000	477 387,00	0,33
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	345 000	1 410 015,00	0,99
TELIA CO AB	SEK	240 000	779 440,77	0,55
Services de télécommunication mobile			1 509 184,05	1,06
ROGERS COMMUNICATIONS INC-B	CAD	51 500	1 509 184,05	1,06
Sociétés commerciales et de distribution			821 280,00	0,57
REXEL SA	EUR	29 500	821 280,00	0,57
Textiles, habillement et produits de luxe			791 140,00	0,55
KERING	EUR	2 800	791 140,00	0,55
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			97 682 510,86	68,32
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			97 682 510,86	68,32
Banques commerciales			10 214 462,50	7,14
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 3.125% 21-10-29	EUR	900 000	933 707,96	0,65
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 4.75% 20-03-37	EUR	600 000	641 155,11	0,45
BCP 1.75% 07-04-28 EMTN	EUR	1 000 000	996 274,25	0,70
BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	EUR	600 000	614 612,30	0,43
BQ POSTALE 3.5% 13-06-30 EMTN	EUR	600 000	621 656,30	0,43
BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	EUR	900 000	985 090,07	0,69
BQ POSTALE 5.625% 21-09-28	GBP	400 000	466 012,92	0,33
DE VOLKSBANK NV 4.125% 27-11-35	EUR	400 000	420 626,49	0,29
DE VOLKSBANK NV 4.625% 23-11-27	EUR	600 000	645 969,58	0,45
DE VOLKSBANK NV 4.875% 07-03-30	EUR	1 700 000	1 867 202,45	1,31
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 0.125% 27-08-26	EUR	1 000 000	981 928,29	0,69

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 0.5% 08-02-27	EUR	750 000	734 874,66	0,51
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 3.375% 21-05-31	EUR	300 000	305 352,12	0,21
Boissons			2 934 275,15	2,05
ASAHI BREWERIES 0.541% 23-10-28	EUR	200 000	188 004,75	0,13
ASAHI BREWERIES 3.384% 16-04-29	EUR	300 000	309 178,02	0,22
ASAHI BREWERIES 3.464% 16-04-32	EUR	500 000	512 721,90	0,36
MOLSON ORS BEVERAGE 3.8% 15-06-32	EUR	1 700 000	1 754 566,51	1,22
MOLS ORS BREW 3.0% 15-07-26	USD	200 000	169 803,97	0,12
Conglomérats industriels			1 659 086,83	1,16
KONINKLIJKE PHILIPS NV 3.25% 23-05-30	EUR	500 000	511 104,21	0,36
KONINKLIJKE PHILIPS NV 3.75% 31-05-32	EUR	700 000	724 828,81	0,50
KONI PH 4.25 09-31	EUR	400 000	423 153,81	0,30
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			651 059,67	0,46
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	100 000	107 732,49	0,08
CARREFOUR 4.375% 14-11-31 EMTN	EUR	100 000	109 063,59	0,08
KEURIG DR PEPPER 5.05% 15-03-29	USD	500 000	434 263,59	0,30
Distribution spécialisée			1 775 549,44	1,24
NATL GRID NORTH AMERICA 3.247% 25-11-29	EUR	500 000	519 678,11	0,36
NATL GRID NORTH AMERICA 3.631% 03-09-31	EUR	700 000	716 957,43	0,50
NATL GRID NORTH AMERICA 4.668% 12-09-33	EUR	500 000	538 913,90	0,38
Eau			1 218 808,44	0,85
SEVERN TRENT WATER UTILITIES FINANCE 3.875% 04-08-35	EUR	1 200 000	1 218 808,44	0,85
Electricité			2 798 192,66	1,96
LEGRAND 3.5% 26-06-34	EUR	700 000	714 712,08	0,50
LEGRAND 3.625% 19-03-35	EUR	500 000	517 887,53	0,36
LEGRAND 3.625% 29-05-29	EUR	1 500 000	1 565 593,05	1,10
Equipements électriques			1 208 013,47	0,84
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.0% 02-03-32	EUR	800 000	799 960,60	0,56
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.0% 03-09-30	EUR	200 000	202 261,71	0,14
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.0% 10-01-31	EUR	200 000	205 791,16	0,14
Finances			832 173,15	0,58
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 3.25% 21-01-31	EUR	800 000	832 173,15	0,58
Machines			155 219,80	0,11
SANDVIK AB 3.75% 27-09-29 EMTN	EUR	150 000	155 219,80	0,11
Marchés de capitaux			3 414 504,23	2,39
ABN AMRO BK 3.0% 22-09-32 EMTN	EUR	1 000 000	996 106,92	0,70
ABN AMRO BK 3.875% 15-01-32	EUR	100 000	106 103,27	0,07
ABN AMRO BK 4.375% 16-07-36	EUR	600 000	627 581,59	0,44
ABN AMRO BK 4.375% 20-10-28	EUR	300 000	326 906,24	0,23
ABN AMRO BK 5.125% 22-02-33	EUR	700 000	753 120,36	0,53
ABN AMRO BK 6.339% 18-09-27	USD	200 000	173 906,23	0,12
BRAMBLES FINANCE 4.25% 22-03-31	EUR	400 000	430 779,62	0,30
Papier et industrie du bois			793 164,02	0,55
UPM KYMMENE OY 2.25% 23-05-29	EUR	300 000	296 469,60	0,21
UPM KYMMENE OY 3.375% 29-08-34	EUR	500 000	496 694,42	0,34
Produits alimentaires			1 750 151,05	1,22
DANONE 3.2% 12-09-31 EMTN	EUR	700 000	708 332,40	0,49
DANONE 3.438% 07-04-33 EMTN	EUR	200 000	205 113,23	0,14

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DANONE 3.47% 22-05-31 EMTN	EUR	200 000	207 306,82	0,15
DANONE 3.481% 03-05-30 EMTN	EUR	400 000	416 020,49	0,29
DANONE 3.706% 13-11-29 EMTN	EUR	200 000	213 378,11	0,15
Produits chimiques			528 679,06	0,37
GSK CAP 1.75% 21-05-30 EMTN	EUR	550 000	528 679,06	0,37
Produits de soins personnels			308 711,45	0,22
L OREAL S A 2.875% 06-11-31	EUR	300 000	308 711,45	0,22
Produits pharmaceutiques			508 832,09	0,36
GSK CAPITAL BV 2.875% 19-11-31	EUR	500 000	508 832,09	0,36
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			205 996,42	0,14
ASML HOLDING NV 3.5% 06-12-25	EUR	200 000	205 996,42	0,14
Services aux collectivités			52 776 287,44	36,93
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	EUR	875 000	1 120 400,28	0,78
DENMARK GOVERNMENT INTL BOND 2.25% 02-10-26	EUR	5 500 000	5 506 957,50	3,85
DEUTSCHE BUNDES INFLATION LINKED BOND 0.5% 15-04-30	EUR	425 000	549 443,26	0,38
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.875% 15-04-29	EUR	9 950 000	10 264 374,34	7,21
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-29	EUR	1 600 000	1 931 785,48	1,35
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.7% 25-07-30	EUR	1 300 000	1 661 735,20	1,16
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.1% 15-08-31	EUR	1 200 000	1 200 094,39	0,84
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.45% 15-07-31	EUR	7 800 000	8 071 956,75	5,65
LUXE GR 0.0 03-31	EUR	4 400 000	3 827 758,00	2,68
LUXE GR 1.375 05-29	EUR	3 100 000	3 007 131,01	2,10
LUXEMBOURG GRAND DUCHY OF 2.625% 23-10-34	EUR	200 000	200 890,95	0,14
NETHERLANDS GOVERNMENT 2.5% 15-01-30	EUR	8 550 000	8 757 493,27	6,13
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 5.5% 04-01-31	EUR	3 000 000	3 589 441,85	2,51
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 6.5% 04-07-27	EUR	1 000 000	1 092 842,40	0,76
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.35% 30-07-33	EUR	2 075 000	1 993 982,76	1,39
SUEDE 3,50% 01/12/28 NR3104	SEK	10 000 000	1 645 388,59	1,15
Services de télécommunication diversifiés			4 305 972,02	3,01
BRITISH TEL 3.75% 13-05-31	EUR	1 500 000	1 568 826,06	1,10
BRITISH TEL 4.25% 06-01-33	EUR	500 000	542 518,46	0,38
BRITISH TEL 9.625% 15-12-30	USD	350 000	375 548,60	0,26
KPN 3.375% 17-02-35 EMTN	EUR	300 000	301 427,92	0,21
KPN 3.875% 16-02-36 EMTN	EUR	1 000 000	1 037 145,48	0,73
KPN 5.75% 17/09/2029	GBP	50 000	59 718,32	0,04
TELIA COMPANY AB 3.625% 22-02-32	EUR	400 000	420 787,18	0,29
Services de télécommunication mobile			1 063 430,27	0,74
TELE2 AB 3.75% 22-11-29 EMTN	EUR	1 000 000	1 063 430,27	0,74
Services financiers diversifiés			5 900 434,43	4,13
SWEDEN GOVERNMENT INTL BOND 2.0% 26-06-28	EUR	4 700 000	4 698 871,36	3,29
SWEDEN GOVERNMENT INTL BOND 4.375% 30-01-26	USD	1 400 000	1 201 563,07	0,84
Textiles, habillement et produits de luxe			1 034 118,68	0,72
KERING 3.25% 27-02-29 EMTN	EUR	100 000	102 996,69	0,07
KERING 3.375% 27-02-33 EMTN	EUR	100 000	100 495,51	0,07
KERING 3.625% 05-09-27 EMTN	EUR	200 000	204 401,30	0,14
KERING 3.625% 21-11-34 EMTN	EUR	500 000	508 694,62	0,36
KERING 5.0% 23-11-32 EMTN	GBP	100 000	117 530,56	0,08
TITRES DE CRÉANCES			697 814,91	0,49

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			697 814,91	0,49
Services aux collectivités			697 814,91	0,49
FRENCH REPUBLIC ZCP 26-11-25	EUR	700 000	697 814,91	0,49
TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPOSIT			482 946,37	0,34
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			482 946,37	0,34
Services aux collectivités			482 946,37	0,34
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-29	EUR	400 000	482 946,37	0,34
Total			141 673 037,92	99,09

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/AUD/EUR/20251016	0,00	-48,06	EUR	8 502,81	AUD	-8 550,87
V/AUD/EUR/20251016	0,00	-123,00	EUR	19 477,44	AUD	-19 600,44
V/AUD/EUR/20251016	0,00	-163,23	EUR	21 290,54	AUD	-21 453,77
V/AUD/EUR/20251016	0,00	-4 219,85	EUR	2 104 833,76	AUD	-2 109 053,61
V/CAD/EUR/20251016	41,19	0,00	EUR	16 398,23	CAD	-16 357,04
V/CAD/EUR/20251016	59,05	0,00	EUR	10 819,13	CAD	-10 760,08
V/CAD/EUR/20251016	20,58	0,00	EUR	24 311,73	CAD	-24 291,15
V/CAD/EUR/20251016	68,47	0,00	EUR	24 173,26	CAD	-24 104,79
V/CAD/EUR/20251016	8 116,98	0,00	EUR	2 065 442,66	CAD	-2 057 325,68
V/DKK/EUR/20251016	0,00	-12,36	EUR	77 164,31	DKK	-77 176,67
V/DKK/EUR/20251016	0,00	-3,57	EUR	22 360,56	DKK	-22 364,13
V/DKK/EUR/20251016	0,00	-448,00	EUR	3 003 047,84	DKK	-3 003 495,84
V/DKK/EUR/20251016	0,00	-4,73	EUR	28 229,90	DKK	-28 234,63
V/DKK/EUR/20251016	0,00	-3,18	EUR	16 478,80	DKK	-16 481,98
V/EUR/AUD/20251016	105,44	0,00	AUD	21 313,13	EUR	-21 207,69
V/EUR/AUD/20251016	68,18	0,00	AUD	11 643,67	EUR	-11 575,49
V/EUR/AUD/20251016	32,38	0,00	AUD	11 452,22	EUR	-11 419,84
V/EUR/AUD/20251016	145,34	0,00	AUD	30 622,78	EUR	-30 477,44
V/EUR/AUD/20251016	38,21	0,00	AUD	20 691,47	EUR	-20 653,26
V/EUR/CAD/20251016	0,00	-312,24	CAD	33 681,08	EUR	-33 993,32
V/EUR/CAD/20251016	0,00	-27,44	CAD	11 702,97	EUR	-11 730,41
V/EUR/CAD/20251016	0,00	-130,33	CAD	22 275,65	EUR	-22 405,98
V/EUR/CAD/20251016	0,00	-112,83	CAD	28 886,25	EUR	-28 999,08
V/EUR/DKK/20251016	0,00	-2,66	DKK	26 648,16	EUR	-26 650,82
V/EUR/DKK/20251016	0,00	-3,73	DKK	22 913,47	EUR	-22 917,20
V/EUR/DKK/20251016	3,35	0,00	DKK	71 076,25	EUR	-71 072,90
V/EUR/DKK/20251016	0,00	-0,14	DKK	55 789,45	EUR	-55 789,59
V/EUR/DKK/20251016	0,00	-1,18	DKK	15 122,82	EUR	-15 124,00
V/EUR/DKK/20251016	0,00	-5,53	DKK	60 052,89	EUR	-60 058,42
V/EUR/DKK/20251016	0,00	-0,73	DKK	20 356,74	EUR	-20 357,47
V/EUR/GBP/20251016	0,00	-10,99	GBP	19 708,72	EUR	-19 719,71
V/EUR/GBP/20251016	8,45	0,00	GBP	25 890,99	EUR	-25 882,54
V/EUR/GBP/20251016	0,00	-10,33	GBP	21 697,43	EUR	-21 707,76
V/EUR/GBP/20251016	0,00	-81,52	GBP	14 521,37	EUR	-14 602,89
V/EUR/GBP/20251016	0,00	-430,04	GBP	77 404,24	EUR	-77 834,28
V/EUR/GBP/20251016	0,00	-87,98	GBP	22 256,65	EUR	-22 344,63
V/EUR/JPY/20251016	104,53	0,00	JPY	17 342,00	EUR	-17 237,47
V/EUR/JPY/20251016	83,69	0,00	JPY	46 091,69	EUR	-46 008,00
V/EUR/JPY/20251016	225,72	0,00	JPY	46 293,34	EUR	-46 067,62
V/EUR/NOK/20251016	0,00	-44,93	NOK	26 659,78	EUR	-26 704,71
V/EUR/NOK/20251016	0,00	-185,70	NOK	37 522,01	EUR	-37 707,71
V/EUR/NOK/20251016	0,00	-141,72	NOK	29 192,77	EUR	-29 334,49
V/EUR/NOK/20251016	0,00	-12,51	NOK	11 678,81	EUR	-11 691,32
V/EUR/SEK/20251016	0,00	-212,70	SEK	79 658,34	EUR	-79 871,04
V/EUR/SEK/20251016	0,00	-65,70	SEK	21 741,11	EUR	-21 806,81
V/EUR/SEK/20251016	44,68	0,00	SEK	56 295,42	EUR	-56 250,74
V/EUR/SEK/20251016	0,00	-216,95	SEK	34 749,42	EUR	-34 966,37

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/EUR/USD/20251016	47,12	0,00	USD	20 767,61	EUR	-20 720,49
V/EUR/USD/20251016	78,95	0,00	USD	9 457,04	EUR	-9 378,09
V/EUR/USD/20251016	77,68	0,00	USD	18 391,67	EUR	-18 313,99
V/EUR/USD/20251016	0,00	-7,46	USD	44 955,14	EUR	-44 962,60
V/EUR/USD/20251016	1 464,08	0,00	USD	526 813,23	EUR	-525 349,15
V/GBP/EUR/20251016	3,53	0,00	EUR	16 356,08	GBP	-16 352,55
V/GBP/EUR/20251016	25 419,80	0,00	EUR	5 098 449,88	GBP	-5 073 030,08
V/GBP/EUR/20251016	3,66	0,00	EUR	13 037,21	GBP	-13 033,55
V/GBP/EUR/20251016	0,00	-63,52	EUR	37 743,60	GBP	-37 807,12
V/GBP/EUR/20251016	3 656,40	0,00	EUR	667 377,98	GBP	-663 721,58
V/GBP/EUR/20251016	0,00	-148,10	EUR	67 606,67	GBP	-67 754,77
V/GBP/EUR/20251016	0,62	0,00	EUR	47 306,13	GBP	-47 305,51
V/GBP/EUR/20251016	149,93	0,00	EUR	39 637,14	GBP	-39 487,21
V/JPY/EUR/20251016	0,00	-123,98	EUR	42 745,03	JPY	-42 869,01
V/JPY/EUR/20251016	919,22	0,00	EUR	2 085 015,02	JPY	-2 084 095,80
V/JPY/EUR/20251016	0,00	-94,13	EUR	12 639,81	JPY	-12 733,94
V/JPY/EUR/20251016	11,97	0,00	EUR	21 849,81	JPY	-21 837,84
V/JPY/EUR/20251016	0,00	-2,52	EUR	24 024,87	JPY	-24 027,39
V/JPY/EUR/20251016	0,00	-110,41	EUR	15 850,23	JPY	-15 960,64
V/JPY/EUR/20251016	33,45	0,00	EUR	33 683,32	JPY	-33 649,87
V/JPY/EUR/20251016	0,00	-140,35	EUR	33 112,82	JPY	-33 253,17
V/NOK/EUR/20251016	109,89	0,00	EUR	31 033,52	NOK	-30 923,63
V/NOK/EUR/20251016	27 326,89	0,00	EUR	2 258 446,27	NOK	-2 231 119,38
V/NOK/EUR/20251016	1,64	0,00	EUR	14 988,85	NOK	-14 987,21
V/NOK/EUR/20251016	182,65	0,00	EUR	23 031,66	NOK	-22 849,01
V/NOK/EUR/20251016	284,39	0,00	EUR	24 763,65	NOK	-24 479,26
V/SEK/EUR/20251016	0,00	-44,96	EUR	50 345,37	SEK	-50 390,33
V/SEK/EUR/20251016	31,84	0,00	EUR	46 259,88	SEK	-46 228,04
V/SEK/EUR/20251016	105,52	0,00	EUR	11 407,92	SEK	-11 302,40
V/SEK/EUR/20251016	2,01	0,00	EUR	13 130,60	SEK	-13 128,59
V/SEK/EUR/20251016	61 452,20	0,00	EUR	6 574 400,87	SEK	-6 512 948,67
V/SEK/EUR/20251016	0,00	-5,97	EUR	44 219,28	SEK	-44 225,25
V/SEK/EUR/20251016	0,00	-80,58	EUR	84 191,99	SEK	-84 272,57
V/SEK/EUR/20251016	15 401,49	0,00	EUR	1 647 713,87	SEK	-1 632 312,38
V/USD/EUR/20251016	0,00	-247,49	EUR	190 551,82	USD	-190 799,31
V/USD/EUR/20251016	5,10	0,00	EUR	9 738,08	USD	-9 732,98
V/USD/EUR/20251016	0,00	-19 968,52	EUR	2 338 037,74	USD	-2 358 006,26
V/USD/EUR/20251016	123,35	0,00	EUR	77 643,96	USD	-77 520,61
V/USD/EUR/20251016	82,64	0,00	EUR	17 180,13	USD	-17 097,49
V/USD/EUR/20251016	0,00	-51 451,82	EUR	6 024 297,57	USD	-6 075 749,39
V/USD/EUR/20251016	190,69	0,00	EUR	31 731,75	USD	-31 541,06
V/USD/EUR/20251016	0,00	-229,01	EUR	24 473,40	USD	-24 702,41
V/USD/EUR/20251016	0,00	-394,14	EUR	136 434,17	USD	-136 828,31
Total	146 332,95	-80 236,82		37 046 306,70		-36 980 210,57

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BUND 1225	-1	0,00	-680,00	-128 570,00
EURO-OAT 1225	-12	0,00	-13 800,00	-1 456 200,00
EURO SCHATZ 1225	-9	945,00	0,00	-962 820,00
Sous-total 1.		945,00	-14 480,00	-2 547 590,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		945,00	-14 480,00	-2 547 590,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	141 673 037,92
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	66 096,13
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-13 535,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 508 420,04
Autres passifs (-)	-265 225,29
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	142 968 793,80

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part I	EUR	1,00000	116,42
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part L	EUR	1 192 212,12625	111,08
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R	EUR	63 714,90185	165,30

Rapport annuel

au 30 septembre 2024

exercice N-1

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	29 040 283,97
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	29 040 283,97
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	66 556 832,52
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	66 556 832,52
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	3 389 432,73
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	3 389 432,73
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	60 722,47
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	99 047 271,69
Créances et comptes d'ajustement actifs	3 345 004,85
Comptes financiers	1 773 901,40
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	5 118 906,25
Total de l'actif I+II	104 166 177,94

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	88 857 642,51
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	8 704 682,99
Capitaux propres I	97 562 325,50
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	97 562 325,50
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	144 400,08
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	144 400,08
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	6 320 370,53
Concours bancaires	139 081,83
Sous-total autres passifs IV	6 459 452,36
Total Passifs : I+II+III+IV	104 166 177,94

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	449 612,70
Produits sur obligations	1 057 009,71
Produits sur titres de créances	25 366,85
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	11 388,99
Sous-total produits sur opérations financières	1 543 378,25
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-3 760,50
Sous-total charges sur opérations financières	-3 760,50
Total revenus financiers nets (A)	1 539 617,75
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-649 486,05
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-649 486,05
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	890 131,70
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	669 750,17
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 559 881,87
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	179 989,47
Frais de transactions externes et frais de cession	-37 390,61
Frais de recherche	-14 415,91
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	128 182,95
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-199 940,48
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-71 757,53

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	3 561 101,01
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-724,21
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	3 560 376,80
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	3 656 181,85
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	7 216 558,65
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	8 704 682,99

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de la SICAV est double :

- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) intégrant notamment des critères renforcés en matière de droits humains en partenariat avec la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). Cette dernière est une organisation non gouvernementale fédérative de défense des droits humains. Elle coordonne et soutient l'action de ligues présentes dans une centaine d'États et leur apporte un relais sur le plan international ; et
- offrir un portefeuille diversifié majoritairement investi en produits de taux (obligations et titres de créances négociables) et pour partie en actions dans un but de dynamisation du portefeuille. L'exposition à ces marchés actions pouvant aller de 0 à 40 % maximum.

Les sommes distribuables des actions de partage R peuvent être distribuées pour moitié annuellement sous forme de don au profit de la FIDH, et capitalisées pour moitié, dans les conditions détaillées à la rubrique « Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables » ci-après. Il est précisé que le don au profit de la FIDH ne concerne que les actionnaires présents au moment du détachement du dividende de la SICAV, et ce quelle que soit la date de souscription.

Pour les actions I et L, la Société de Gestion versera 50 % des frais de gestion financière (hors frais de distribution, du type rétrocession à des distributeurs tiers et frais administratifs) à la FIDH. Ce don au profit de la FIDH est susceptible d'ouvrir droit à une réduction d'impôt au profit de la Société de Gestion donatrice selon les modalités prévues par le code général des impôts. Les actions I et L sont des actions de capitalisation.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	16 856 407,47	18 645 383,30	11 161 446,38	23 210 613,95	97 562 325,50
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART I EN EUR					
Actif net	99,55	109,52	98,51	103,22	114,45
Nombre de titres	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Valeur liquidative unitaire	99,55	109,52	98,51	103,22	114,45
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,04	4,38	-1,98	-0,64	-0,11
Capitalisation unitaire sur revenu	0,92	1,75	1,48	2,50	2,88
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART L EN EUR					
Actif net	99,10	108,47	1 653 157,91	13 620 539,09	87 639 511,13
Nombre de titres	1,00	1,00	17 094,06102	135 954,48662	796 811,99920
Valeur liquidative unitaire	99,10	108,47	96,70	100,18	109,98
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,04	4,34	-2,01	-0,69	-0,08
Capitalisation unitaire sur revenu	0,51	1,20	0,54	1,32	1,75
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART R EN EUR					
Actif net	16 856 208,82	18 645 165,31	9 508 189,96	9 589 971,64	9 922 699,92
Nombre de titres	110 099,58099	112 587,60505	64 876,03149	63 408,61896	60 137,34560
Valeur liquidative unitaire	153,09	165,6	146,55	151,24	165
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,52	0,37	0	0,4	0
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	0	2,13	0	0	0
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,6	4,05	-0,95	-1,41	-0,12
Distribution unitaire sur revenu	0,23	0,38	0,19	0,99	1,31
Crédit d'impôt unitaire	0	0	0,04	0,07	0
Capitalisation unitaire sur revenu	0,23	0,39	0,19	0,99	1,32

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

- 1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2^e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

- 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé européen sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé étranger sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
3. Les valeurs mobilières, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

4. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
5. À l'exception des Bons du Trésor français dont le cours est publié par la Banque de France, les titres de créances négociables et assimilés (contrat de pension, etc.) sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
- Les titres à moins de trois mois de durée de vie résiduelle, en l'absence de sensibilité particulière peuvent être évalués suivant une progression linéaire sur la période restant à courir entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui du remboursement.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
- a. Prêts et emprunts de titres: les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.
 - b. Titres donnés ou reçus en pension: les titres reçus en pension sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
- a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
 - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
 - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.
8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante :
- a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
 - b. Les contrats d'échanges de conditions de taux d'intérêt de durée résiduelle inférieure à trois mois peuvent être valorisés suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui au terme de l'opération.
 - c. Les plus ou moins-values issues des opérations d'échanges de devises sont valorisées suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence et celui au terme de l'opération.
 - d. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créances.
9. Évaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.
10. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.
11. Les commissions de souscriptions et de rachat ne sont pas acquises à la SICAV.
12. Conformément au prospectus, le résultat de l'exercice est capitalisé et/ou distribué. La SICAV pourra procéder à la distribution d'acompte.
13. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé. Les intérêts de fin de semaine sont comptabilisés dans la valeur liquidative datée du lundi.
14. Les comptes annuels sont établis sur la base du dernier jour de calcul de la valeur liquidative du mois de septembre.
15. Conformément aux statuts, la moitié du résultat de l'exercice est distribuée sous forme de dons à la FIDH et l'autre moitié est capitalisée.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors:

1^{er} niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2^e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

NB : Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.

Cette méthodologie diffère de celle appliquée par LBP AM qui est exposée dans le prospectus du fonds (méthode de Bâle) et reprise dans le présent rapport annuel (rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire »).

Par conséquent, le niveau des expositions directes exposé dans ce tableau ne reflète pas la notation crédit des émetteurs définie selon la méthodologie exposée dans le prospectus et le rapport annuel du fonds et ne reflète ainsi pas le niveau de risque crédit suivi par les équipes de gestion.

Il convient donc de vous référer aux rapports mensuels du fonds mis à disposition sur le site Internet de LBP AM afin d'accéder aux expositions crédit du fonds telles que définies et suivies par LBP AM pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du fonds.

Frais de gestion

1. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1,196 % TTC de l'actif net pour les parts L et R, pour la part I le taux de frais de gestion maximum s'élève à 0,70 % TTC. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

2. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

Pour les parts R et L, le taux appliqué de provision de frais de gestion (hors frais de transaction et de recherche) est de 1,196 % TTC de l'actif moyen annuel.

Pour la part I, le taux appliqué de provision de frais de gestion (hors frais de transaction et de recherche) est de 0,50 % TTC sur l'actif moyen annuel.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par:

Le revenu:

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values:

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables:

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action I et L	Capitalisation	Capitalisation
Action R	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribu par décision de la

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	23 210 613,95
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	72 273 813,57
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 439 620,33
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	890 131,70
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	128 182,95
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	3 560 376,80
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-61 173,14
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	97 562 325,50

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART I		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,00	
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART L		
Actions souscrites durant l'exercice	665 804,82308	70 874 377,08
Actions rachetées durant l'exercice	-4 947,31050	-527 154,90
Solde net des souscriptions/rachats	660 857,51258	70 347 222,18
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	796 811,99920	
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART R		
Actions souscrites durant l'exercice	8 761,20896	1 399 436,49
Actions rachetées durant l'exercice	-12 032,48232	-1 912 465,43
Solde net des souscriptions/rachats	-3 271,27336	-513 028,94
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	60 137,34560	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Code ISIN	Libellé de l'action	Affectation des sommes distribuables	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
FR0013466539	LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part I	C	EUR	114,45	1,00	114,45
FR0013466521	LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part L	C	EUR	87 639 511,13	796 811,99920	109,98
FR0000004962	LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R	D	EUR	9 922 699,92	60 137,34560	165,00

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 ROYAUME- UNI +/-	Pays 2 ETATS- UNIS +/-	Pays 3 FRANCE +/-	Pays 4 SUEDE +/-	Pays 5 PAYS-BAS +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	29 040,28	4 898,99	4 400,55	3 776,02	3 238,46	2 343,54
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	29 040,28					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	66 556,84	59 921,43	0,00	6 635,41	0,00
Titres de créances	3 389,43	3 389,43	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 773,90	0,00	0,00	0,00	1 773,90
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-139,08	0,00	0,00	0,00	-139,08
HORS-BILAN					
Futures	NA	-4 436,54	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		58 874,32	0,00	6 635,41	1 634,82

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	206,07	646,19	14 806,63	22 443,34	27 100,19	1 354,41
Titres de créances	3 389,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 773,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-139,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	-3 000,90	0,00	-1 435,64	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5 024,25	206,07	646,19	11 805,73	22 443,34	25 664,55	1 354,41

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 SEK +/-	Devise 4 DKK +/-	Devise N Autres devises +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	4 400,54	4 898,99	3 238,46	2 177,89	5 503,14
Obligations et valeurs assimilées	3 887,90	672,64	825,20	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	16,72	15,32	0,00	16,17	19,94
Comptes financiers	64,75	28,84	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	-121,14	-146,69	-72,13	-42,23	-114,67
Comptes financiers	0,00	0,00	-0,62	-18,05	-120,40
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	89,18	237,09	16,82	204,23	169,84
Devises à livrer	-8 229,65	-5 702,78	-3 988,63	-2 358,88	-5 566,63
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	108,30	3,41	19,10	-20,87	-108,78

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	66 556,84	0,00	0,00
Titres de créances	3 389,43	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	69 946,27	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	1,46	0,00
NATIXIS	20,56	0,00
ROYAL BANK OF CANADA PARIS	20,03	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	0,38	0,00
UBS EUROPE SE	0,24	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
UBS EUROPE SE	0,00	87,25
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	1,44
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	0,00
ROYAL BANK OF CANADA PARIS	0,00	29,98
NATIXIS	0,00	0,02
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	7,65
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	3 188 658,37
	Souscriptions à recevoir	104 368,87
	Coupons et dividendes en espèces	51 977,61
Total des créances		3 345 004,85
Dettes		
	Achats à règlement différé	6 218 886,81
	Frais de gestion fixe	96 765,86
	Autres dettes	4 717,86
Total des dettes		6 320 370,53
Total des créances et des dettes		-2 975 365,68

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
frais_gestion.part.frais_recherche_pourcentage	0,00
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	532 445,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
frais_gestion.part.frais_recherche_pourcentage	0,00
ACTION LBPAM SRI HUMAN RIGHTS PART R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	117 040,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
frais_gestion.part.frais_recherche_pourcentage	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	476 329,50
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	476 329,50

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			0,00
Obligations			2 681 418,17
	FR001400SWX7	BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	597 267,53
	FR001400NU45	BQ POSTALE 3.5% 13-06-30 EMTN	617 384,30
	FR001400DLD4	BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	980 680,07
	FR001400CR01	BQ POSTALE 5.625% 21-09-28	486 086,27
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 681 418,17

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	1 559 881,87
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	1 559 881,87
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 559 881,87

Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	2,88
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2,88
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2,88
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	2,88
Total	2,88
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	1,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	1 401 200,69
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 401 200,69
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 401 200,69
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 401 200,69
Total	1 401 200,69
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	796 811,99920
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	158 678,30
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	158 678,30
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	158 678,30
Affectation :	
Distribution	78 779,92
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	79 898,38
Total	158 678,30
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	60 137,34560
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,31
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-71 757,53
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-71 757,53
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-71 757,53

Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-0,11
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-0,11
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-0,11
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-0,11
Total	-0,11
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	1,00000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-64 427,60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-64 427,60
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-64 427,60
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-64 427,60
Total	-64 427,60
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	796 811,99920
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-7 329,82
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-7 329,82
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-7 329,82
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-7 329,82
Total	-7 329,82
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	60 137,34560
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

D5c. Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	7 216,48	EUR	0,12	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	71 563,44	EUR	1,19	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
Total	78 779,92	EUR	1,31	EUR

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			29 040 283,97	29,77
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			29 040 283,97	29,77
Assurance			986 594,08	1,01
AVIVA PLC-B SHARE	GBP	51 000	296 419,69	0,30
STOREBRAND ASA	NOK	70 000	690 174,39	0,71
Banques commerciales			567 560,00	0,58
BCP BCO	EUR	1 400 000	567 560,00	0,58
Biotechnologie			533 855,48	0,55
CSL LTD	AUD	3 000	533 855,48	0,55
Boissons			1 916 555,87	1,96
ASAHI GROUP HOLDINGS	JPY	64 500	758 978,96	0,77
BRITVIC PLC	GBP	33 500	513 340,54	0,53
Molson Coors Beverage Co	USD	12 500	644 236,37	0,66
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			416 131,07	0,43
CARREFOUR	EUR	7 000	107 170,00	0,11
KEURIG DR PEPPER INC	USD	9 200	308 961,07	0,32
Distribution spécialisée			855 300,00	0,88
MONCLER SPA	EUR	15 000	855 300,00	0,88
Eau			1 291 869,48	1,32
PENNON GROUP PLC	GBP	70 000	498 046,99	0,51
SEVERN TRENT PLC	GBP	25 000	793 822,49	0,81
Electricité			968 131,60	0,99
LEGRAND SA	EUR	5 100	526 830,00	0,54
SSE PLC	GBP	19 500	441 301,60	0,45
Emballage et conditionnement			804 376,07	0,82
BRAMBLES LTD	AUD	68 000	804 376,07	0,82
Equipements électriques			826 700,00	0,85
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	3 500	826 700,00	0,85
Equipements et fournitures médicaux			1 695 350,14	1,74
COLOPLAST B	DKK	4 400	516 456,17	0,53
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	3 000	177 384,53	0,18
ELEKTA AB	SEK	125 000	799 964,64	0,82
ESSILORLUXOTTICA	EUR	948	201 544,80	0,21
Equipements et instruments électroniques			921 788,36	0,94
SPECTRIS PLC	GBP	10 700	350 815,46	0,36
TDK CORP JPY50	JPY	50 000	570 972,90	0,58
Logiciels			2 397 078,98	2,46
ADOBE INC	USD	1 900	881 485,60	0,91
INTUIT INC	USD	1 425	792 908,02	0,81
WORKDAY INC-A	USD	3 300	722 685,36	0,74
Machines			842 376,03	0,86
SANDVIK AB	SEK	42 000	842 376,03	0,86
Marches de capitaux			676 558,75	0,69
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	41 750	676 558,75	0,69

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits alimentaires			1 025 488,97	1,05
CONAGRA BRANDS INC	USD	11 200	326 350,97	0,33
DANONE	EUR	10 700	699 138,00	0,72
Produits chimiques			711 529,05	0,73
NOVOZYMES B	DKK	11 000	711 529,05	0,73
Produits de soins personnels			522 665,00	0,54
L'OREAL	EUR	1 300	522 665,00	0,54
Produits domestiques			751 160,00	0,77
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	8 900	751 160,00	0,77
Produits pharmaceutiques			2 728 233,99	2,81
ESSITY AKTIEBOLAG-B	SEK	29 000	812 348,63	0,83
GSK PLC	GBP	53 000	965 981,61	1,01
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	9 000	949 903,75	0,97
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			2 080 764,65	2,13
ASML HOLDING NV	EUR	1 350	1 006 560,00	1,03
INTEL CORP	USD	26 000	546 534,65	0,56
STMICROELECTRONICS NV	EUR	19 800	527 670,00	0,54
Services aux collectivités			433 267,23	0,44
NATIONAL GRID PLC	GBP	35 000	433 267,23	0,44
Services clientèle divers			605 992,73	0,62
PEARSON ORD	GBP	49 750	605 992,73	0,62
Services de télécommunication diversifiés			2 161 458,33	2,22
BCE INC	CAD	23 000	717 267,45	0,74
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	180 000	660 420,00	0,68
TELIA AB	SEK	270 000	783 770,88	0,80
Services de télécommunication mobile			901 674,68	0,92
ROGERS COMMUNICATIONS INC -B	CAD	25 000	901 674,68	0,92
Sociétés commerciales et de distribution			532 385,00	0,55
REXEL	EUR	20 500	532 385,00	0,55
Textiles, habillement et produits de luxe			885 438,43	0,91
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	3 700	525 848,43	0,54
KERING	EUR	1 400	359 590,00	0,37
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			66 080 503,02	67,73
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			66 080 503,02	67,73
Banques commerciales			7 432 076,80	7,62
BCP 1.75% 07-04-28 EMTN	EUR	1 000 000	979 999,25	1,00
BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	EUR	600 000	597 267,53	0,61
BQ POSTALE 3.5% 13-06-30 EMTN	EUR	600 000	617 384,30	0,63
BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	EUR	900 000	980 680,07	1,01
BQ POSTALE 5.625% 21-09-28	GBP	400 000	486 086,27	0,50
DE VOLKSBANK NV 0.25% 22-06-26	EUR	200 000	191 066,73	0,20
DE VOLKSBANK NV 4.625% 23-11-27	EUR	600 000	646 205,38	0,66
DE VOLKSBANK NV 4.875% 07-03-30	EUR	1 200 000	1 318 049,26	1,35
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 0.5% 08-02-27	EUR	1 050 000	1 001 949,59	1,03
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 4.875% 26-06-26	EUR	600 000	613 388,42	0,63
Boissons			2 256 421,07	2,31
ASAHI BREWERIES 0.541% 23-10-28	EUR	200 000	182 942,92	0,19
ASAHI BREWERIES 1.151% 19-09-25	EUR	350 000	342	

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ASAHI BREWERIES 3.384% 16-04-29	EUR	300 000	308 977,02	0,32
ASAHI BREWERIES 3.464% 16-04-32	EUR	500 000	514 506,90	0,53
MOLSON ORS BEVERAGE 3.8% 15-06-32	EUR	700 000	728 978,56	0,74
MOLS ORS BREW 3.0% 15-07-26	USD	200 000	177 110,94	0,18
Conglomérats industriels			722 921,31	0,74
KONINKLIJKE PHILIPS NV 3.75% 31-05-32	EUR	700 000	722 921,31	0,74
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			781 003,33	0,80
CARREFOUR 1.25% 03-06-25 EMTN	EUR	100 000	99 055,88	0,10
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	100 000	107 938,30	0,11
CARREFOUR 4.375% 14-11-31 EMTN	EUR	100 000	110 432,50	0,11
KEURIG DR PEPPER 5.05% 15-03-29	USD	500 000	463 576,65	0,48
Distribution spécialisée			1 250 499,83	1,28
NATL GRID NORTH AMERICA 3.631% 03-09-31	EUR	700 000	712 235,93	0,73
NATL GRID NORTH AMERICA 4.668% 12-09-33	EUR	500 000	538 263,90	0,55
Electricité			1 766 294,27	1,81
LEGRAND 3.5% 26-06-34	EUR	700 000	721 677,08	0,74
LEGRAND 3.5% 29-05-29	EUR	1 000 000	1 044 617,19	1,07
Équipement et services pour l'énergie			202 709,81	0,21
SCOTTISH HYDRO ELECTRIC TRANSMISSION 3.375% 04-09-32	EUR	200 000	202 709,81	0,21
Équipements électriques			612 758,64	0,63
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.0% 03-09-30	EUR	200 000	202 633,71	0,21
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.0% 10-01-31	EUR	200 000	206 899,66	0,21
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 06-04-25	EUR	200 000	203 225,27	0,21
Finances			831 099,13	0,85
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 3.25% 21-01-31	EUR	800 000	831 099,13	0,85
Machines			155 818,30	0,16
SANDVIK AB 3.75% 27-09-29 EMTN	EUR	150 000	155 818,30	0,16
Marchés de capitaux			2 426 701,48	2,49
ABN AMRO BK 3.875% 15-01-32	EUR	100 000	106 005,82	0,11
ABN AMRO BK 4.375% 16-07-36	EUR	600 000	619 919,59	0,64
ABN AMRO BK 4.375% 20-10-28	EUR	300 000	327 247,01	0,34
ABN AMRO BK 5.125% 22-02-33	EUR	700 000	753 302,27	0,77
ABN AMRO BK 6.339% 18-09-27	USD	200 000	186 089,17	0,19
BRAMBLES FINANCE 4.25% 22-03-31	EUR	400 000	434 137,62	0,44
Papier et industrie du bois			293 945,10	0,30
UPM KYMMENE OY 2.25% 23-05-29	EUR	300 000	293 945,10	0,30
Produits alimentaires			1 549 731,15	1,59
DANONE 3.2% 12-09-31 EMTN	EUR	700 000	710 768,40	0,73
DANONE 3.47% 22-05-31 EMTN	EUR	200 000	208 151,82	0,21
DANONE 3.481% 03-05-30 EMTN	EUR	400 000	416 672,49	0,43
DANONE 3.706% 13-11-29 EMTN	EUR	200 000	214 138,44	0,22
Produits chimiques			524 081,06	0,54
GSK CAP 1.75% 21-05-30 EMTN	EUR	550 000	524 081,06	0,54
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			207 115,83	0,21
ASML HOLDING NV 3.5% 06-12-25	EUR	200 000	207 115,83	0,21
Services aux collectivités			38 176 007,79	39,13
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	EUR	2 300 000	2 869 688,39	2,94
ALLEMAGNE 6,50%97-27	EUR	330 000	375 073,84	0,38
DENMARK GOVERNMENT INTL BOND 2.25% 02-10-26	EUR	5 000 000	5 002	

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.75% 04-07-28	EUR	2 300 000	2 362 722,89	2,42
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.875% 15-04-29	EUR	5 900 000	6 135 559,92	6,29
FINLAND GOVERNMENT BOND 3.0% 15-09-34	EUR	530 000	546 916,15	0,56
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-25	EUR	175 000	206 065,55	0,21
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.7% 25-07-30	EUR	1 300 000	1 646 498,90	1,69
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.75% 25-02-29	EUR	450 000	463 020,77	0,47
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 15-05-29	EUR	575 000	611 625,31	0,63
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.45% 15-07-31	EUR	3 675 000	3 798 613,22	3,89
LUXEMBOURG GRAND DUCHY OF 0.0% 24-03-31	EUR	2 400 000	2 060 880,00	2,11
LUXEMBOURG GRAND DUCHY OF 1.375% 25-05-29	EUR	3 100 000	2 992 778,01	3,07
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.75% 15-07-28	EUR	470 000	448 318,10	0,46
NETHERLANDS GOVERNMENT 2.5% 15-01-30	EUR	1 750 000	1 810 450,02	1,86
PAYS BAS 5.50%98-28	EUR	3 000 000	3 440 703,93	3,53
ROYAUME DU DANEMARK 5.0% 14-11-25	USD	1 500 000	1 384 254,74	1,42
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.95% 30-07-30	EUR	1 250 000	1 218 867,72	1,25
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.35% 30-07-33	EUR	825 000	801 170,33	0,82
SUEDE 3,50% 01/12/28 NR3104	SEK	5 000 000	825 197,76	0,85
Services de télécommunication diversifiés			2 677 819,86	2,74
BRITISH TEL 3.75% 13-05-31	EUR	1 000 000	1 050 919,04	1,08
BRITISH TEL 9.625% 15-12-30	USD	350 000	405 953,68	0,42
KPN 3.875% 16-02-36 EMTN	EUR	700 000	734 485,65	0,75
KPN 5.75% 17/09/2029	GBP	50 000	62 666,79	0,06
TELIA COMPANY AB 3.625% 22-02-32	EUR	400 000	423 794,70	0,43
Services de télécommunication mobile			528 722,30	0,54
TELE2 AB 3.75% 22-11-29 EMTN	EUR	500 000	528 722,30	0,54
Services financiers diversifiés			2 116 384,26	2,17
AAREAL BK 5.875% 29-05-26 EMTN	EUR	800 000	845 471,12	0,87
SWEDEN GOVERNMENT INTL BOND 4.375% 30-01-26	USD	1 400 000	1 270 913,14	1,30
Textiles, habillement et produits de luxe			743 193,94	0,76
ADIDAS AG 3.125% 21-11-29	EUR	200 000	209 064,17	0,21
KERING 3.25% 27-02-29 EMTN	EUR	100 000	103 391,79	0,11
KERING 3.375% 27-02-33 EMTN	EUR	100 000	101 470,75	0,10
KERING 3.625% 05-09-27 EMTN	EUR	200 000	205 380,30	0,21
KERING 5.0% 23-11-32 EMTN	GBP	100 000	123 886,93	0,13
TITRES DE CRÉANCES			3 389 432,73	3,47
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			3 389 432,73	3,47
Services aux collectivités			3 389 432,73	3,47
FRANCE TREASURY BILL ZCP 301024	EUR	1 000 000	997 333,49	1,02
FRENCH REPUBLIC ZCP 04-12-24	EUR	800 000	795 359,34	0,82
FRENCH REPUBLIC ZCP 23-10-24	EUR	1 600 000	1 596 739,90	1,63
TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPOSIT			476 329,50	0,49
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			476 329,50	0,49
Services aux collectivités			476 329,50	0,49
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.65% 15-05-26	EUR	400 000	476 329,50	0,49
Total			98 986 549,22	101,46

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/AUD/EUR/20241017	0,00	-29 475,15	EUR	1 301 115,66	AUD	-1 330 590,81
V/AUD/EUR/20241017	0,00	-496,15	EUR	21 575,27	AUD	-22 071,42
V/AUD/EUR/20241017	0,00	-1,55	EUR	18 646,69	AUD	-18 648,24
V/CAD/EUR/20241017	0,00	-4 411,38	EUR	1 547 864,67	CAD	-1 552 276,05
V/CAD/EUR/20241017	3,20	0,00	EUR	15 711,99	CAD	-15 708,79
V/CHF/EUR/20241017	0,00	-149,59	EUR	68 600,20	CHF	-68 749,79
V/CHF/EUR/20241017	12,47	0,00	EUR	48 729,62	CHF	-48 717,15
V/CHF/EUR/20241017	194,96	0,00	EUR	381 489,48	CHF	-381 294,52
V/CHF/EUR/20241017	0,00	-116,88	EUR	16 384,09	CHF	-16 500,97
V/CHF/EUR/20241017	0,37	0,00	EUR	13 751,18	CHF	-13 750,81
V/DKK/EUR/20241017	0,00	-2 207,16	EUR	2 317 515,97	DKK	-2 319 723,13
V/DKK/EUR/20241017	0,00	-5,90	EUR	10 290,21	DKK	-10 296,11
V/DKK/EUR/20241017	0,00	-13,92	EUR	28 843,59	DKK	-28 857,51
V/EUR/AUD/20241017	25,06	0,00	AUD	10 458,23	EUR	-10 433,17
V/EUR/AUD/20241017	118,05	0,00	AUD	11 636,79	EUR	-11 518,74
V/EUR/AUD/20241017	226,25	0,00	AUD	13 635,39	EUR	-13 409,14
V/EUR/CAD/20241017	0,00	-7,19	CAD	13 340,81	EUR	-13 348,00
V/EUR/CAD/20241017	52,76	0,00	CAD	15 702,51	EUR	-15 649,75
V/EUR/DKK/20241017	3,33	0,00	DKK	22 544,64	EUR	-22 541,31
V/EUR/DKK/20241017	12,94	0,00	DKK	49 045,84	EUR	-49 032,90
V/EUR/DKK/20241017	3,42	0,00	DKK	18 991,90	EUR	-18 988,48
V/EUR/DKK/20241017	0,00	-3,86	DKK	34 863,69	EUR	-34 867,55
V/EUR/DKK/20241017	17,00	0,00	DKK	40 205,86	EUR	-40 188,86
V/EUR/DKK/20241017	20,19	0,00	DKK	38 574,48	EUR	-38 554,29
V/EUR/GBP/20241017	116,84	0,00	GBP	51 582,16	EUR	-51 465,32
V/EUR/GBP/20241017	219,37	0,00	GBP	25 353,46	EUR	-25 134,09
V/EUR/GBP/20241017	229,57	0,00	GBP	23 701,28	EUR	-23 471,71
V/EUR/GBP/20241017	881,24	0,00	GBP	76 885,27	EUR	-76 004,03
V/EUR/GBP/20241017	576,99	0,00	GBP	59 572,12	EUR	-58 995,13
V/EUR/JPY/20241017	0,00	-0,57	JPY	78 317,02	EUR	-78 317,59
V/EUR/JPY/20241017	0,00	-379,70	JPY	26 750,34	EUR	-27 130,04
V/EUR/SEK/20241017	35,33	0,00	SEK	16 820,89	EUR	-16 785,56
V/EUR/USD/20241017	0,00	-25,91	USD	10 929,84	EUR	-10 955,75
V/EUR/USD/20241017	11,52	0,00	USD	21 030,13	EUR	-21 018,61
V/EUR/USD/20241017	0,00	-4,21	USD	11 108,62	EUR	-11 112,83
V/EUR/USD/20241017	0,00	-119,51	USD	46 109,67	EUR	-46 229,18
V/GBP/EUR/20241017	0,00	-9 949,63	EUR	686 707,77	GBP	-696 657,40
V/GBP/EUR/20241017	0,00	-1,66	EUR	13 514,40	GBP	-13 516,06
V/GBP/EUR/20241017	0,00	-71 304,36	EUR	4 921 309,90	GBP	-4 992 614,26
V/JPY/EUR/20241017	0,00	-17,70	EUR	32 131,71	JPY	-32 149,41
V/JPY/EUR/20241017	0,00	-90,75	EUR	11 282,45	JPY	-11 373,20
V/JPY/EUR/20241017	0,00	-385,10	EUR	30 260,83	JPY	-30 645,93
V/JPY/EUR/20241017	145,57	0,00	EUR	12 264,24	JPY	-12 118,67
V/JPY/EUR/20241017	80,87	0,00	EUR	19 156,31	JPY	-19 075,44
V/JPY/EUR/20241017	0,00	-95,33	EUR	31 593,64	JPY	

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/JPY/EUR/20241017	18 547,55	0,00	EUR	1 316 608,15	JPY	-1 298 060,60
V/NOK/EUR/20241017	0,00	-1 588,95	EUR	649 674,25	NOK	-651 263,20
V/NOK/EUR/20241017	94,12	0,00	EUR	12 041,19	NOK	-11 947,07
V/SEK/EUR/20241017	146,38	0,00	EUR	38 638,56	SEK	-38 492,18
V/SEK/EUR/20241017	51,79	0,00	EUR	32 524,32	SEK	-32 472,53
V/SEK/EUR/20241017	0,00	-1 136,70	EUR	813 500,25	SEK	-814 636,95
V/SEK/EUR/20241017	0,00	-16,18	EUR	15 271,24	SEK	-15 287,42
V/SEK/EUR/20241017	0,00	-4 308,49	EUR	3 083 432,55	SEK	-3 087 741,04
V/USD/EUR/20241017	0,00	-36,60	EUR	23 363,55	USD	-23 400,15
V/USD/EUR/20241017	9 868,36	0,00	EUR	3 886 225,38	USD	-3 876 357,02
V/USD/EUR/20241017	61,02	0,00	EUR	58 202,45	USD	-58 141,43
V/USD/EUR/20241017	380,24	0,00	EUR	115 112,93	USD	-114 732,69
V/USD/EUR/20241017	16,31	0,00	EUR	24 939,81	USD	-24 923,50
V/USD/EUR/20241017	10 519,40	0,00	EUR	4 142 610,75	USD	-4 132 091,35
Total	42 672,47	-126 350,08		26 478 046,19		-26 561 723,80

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BUND 1224	-5	0,00	-8 310,00	-674 600,00
EURO-OAT 1224	-6	0,00	-7 500,00	-761 040,00
EURO SCHATZ 1224	-28	0,00	-2 240,00	-3 000 900,00
Sous-total 1.		0,00	-18 050,00	-4 436 540,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	-18 050,00	-4 436 540,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	98 986 549,22
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-83 677,61
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-18 050,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	5 136 956,25
Autres passifs (-)	-6 459 452,36
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	97 562 325,50

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part I	EUR	1,00	114,45
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part L	EUR	796 811,99920	109,98
Action LBPAM SRI HUMAN RIGHTS Part R	EUR	60 137,34560	165,00

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM SRI HUMAN RIGHTS (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 969500JQKFVVKZEB9E05

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



OUI



NON

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 70% d’investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales de ce Produit Financier s'articulaient autour de deux stratégies ISR complémentaires :

1. La première consistait en l'application d'une stratégie ISR généraliste visant à identifier les émetteurs qui proposaient des innovations ou des solutions aux principaux enjeux (démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...) et qui anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette stratégie reposait sur la philosophie GREaT, propre à la Société de gestion, et articulée autour de 4 piliers que sont : la Gouvernance responsable, la gestion durable des Ressources, la transition Énergétique et le développement des Territoires.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur était ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'était pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, était systématiquement supérieur ou égal à 20% et peut monter jusqu'à 60%.

2. La seconde visait à promouvoir les normes internationalement reconnues en matière de droits de l'Homme, et en particulier celles contenues dans :

- La Charte internationale des droits de l'homme, y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).
- Les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).
- Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

Une attention particulière était accordée à la conduite des entreprises et des États en ce qui concerne l'égalité des sexes et les droits des femmes, la non-discrimination et le traitement des personnes et des communautés vulnérables, les droits de l'homme au travail et le respect de la liberté d'expression et des droits des défenseurs des droits de l'homme.

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

Cette stratégie reposait sur une analyse réalisée conjointement avec la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (« FIDH ») qui visait à sélectionner les entreprises et Etats présentant les meilleures pratiques en matière de droits humains.

Cette approche hybride était adaptée aux différentes typologies d'actifs présentes dans le fonds.

Pour les investissements en "titres d'États" (obligations souveraines) :

La démarche ISR visait à évaluer les titres selon des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, sans toutefois que les résultats de cette évaluation ne soient pris en compte de manière mesurable pour la construction du portefeuille. **Ces titres d'États pouvaient représenter 43,14 % maximum de l'actif net du Produit Financier.**

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée						
Actions émises par les émetteurs privés/Titres de créance émis par des émetteurs privés et quasi-publics - Méthodologie d'analyse ESG GREaT (Approche en amélioration de note)	Rappel de l'objectif : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : Bloomberg Euro- Aggregate Corporate, Stoxx Europe Total Market, MSCI World faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 25% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR français et note ESG GREaT³). Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 30/09/2025 était le suivant : <table><tr><th>Indicateur</th><th>Score du portefeuille*</th><th>Score cible*</th></tr><tr><td>Score Great Moyen</td><td>7.46</td><td>6.72</td></tr></table> Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	7.46	6.72
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*					
Score Great Moyen	7.46	6.72					
Titres de créance émis par des émetteurs	L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice Bloomberg EuroAgg Treasury Total Return Index Value Unhedged EUR (LEATTREU), était analysé sur la base de la méthodologie propriétaire de LBPAM adaptée aux						

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

souverains - Exclusions des émetteurs les plus mal notés	émetteurs souverains puis sur la base d’une analyse approfondie menée avec la FIDH favorisant les Etats qui : - Respectent les principes de l’État de droit et de la démocratie ; - Respectent les droits de l’homme et appliquent des mesures de protection de l’environnement au niveau national ; - Promeuvent les droits de l’homme et la protection de l’environnement au niveau interne, tout en créant un environnement favorable à l’épanouissement personnel et à la réalisation des droits de l’homme ; - Promeuvent le respect des droits de l’homme au niveau international, et plus particulièrement la justice internationale, la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits de l’homme, les droits de la femme et la protection de l’environnement. Les Etats étaient classés et regroupés par la FIDH du meilleur au moins avancé. Seuls les quinze premiers Etats étaient éligibles à l’investissement. La Société de Gestion favorise les Etats qui mènent, selon l’analyse de la FIDH, une politique active de protection et de promotion des droits humains et la protection de l’environnement, aussi bien sur leur propre territoire qu’à l’international.									
Actions émises par les émetteurs privés /Titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics - Indicateurs Clés de Performance	Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son sur les indicateurs spécifiques suivants : - Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi. - Manque de diligence raisonnable : Part d’investissement dans des entités ne disposant pas d’une procédure de diligence raisonnable permettant d’identifier, de prévenir, d’atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l’homme. Ces contraintes font l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous. A titre d’exemple, le score obtenu au 30/09/2025 est le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille</td><td>Score cible</td></tr><tr><td>Trajectoire Net Zero</td><td>80.52 %</td><td>42.27 %</td></tr><tr><td>Manque de diligence raisonnable</td><td>10.28 % AUM</td><td>18.92 % AUM</td></tr></table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Trajectoire Net Zero	80.52 %	42.27 %	Manque de diligence raisonnable	10.28 % AUM	18.92 % AUM
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Trajectoire Net Zero	80.52 %	42.27 %								
Manque de diligence raisonnable	10.28 % AUM	18.92 % AUM								

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 70% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 30/09/2025, le produit financier était investi à hauteur de 77,36% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.
---	--

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 25%⁴ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁵ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 25%⁶ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 25% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investi par le portefeuille.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

	2024		2023	
Méthodologie	Titres de créance émis par des émetteurs privés et quasi-publics – Méthodologie d'analyse ESG GREaT (amélioration de note)	Actions émises par les émetteurs privés – Méthodologie d'analyse ESG GREaT (exclusion)	Titres de créance émis par des émetteurs privés et quasi-publics – Méthodologie d'analyse ESG GREaT (amélioration de note)	Actions émises par les émetteurs privés – Méthodologie d'analyse ESG GREaT (exclusion)
Score limite/ Score cible	7,07	4,71	7,02	4,53
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	7,74	20%	8,14	20%

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

- Titres de créance émis par des émetteurs privés et quasi-publics :

Indicateur 1

	2024	2023
Indicateur	Trajectoire Net Zero	Trajectoire Net Zero
Description de l'indicateur	Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi	Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi
Produit financier	77.26 %	66,7%
Valeur comparable	30.29 %	25,5%

Indicateur 2

	2024	2023
Indicateur	Droits humains	Droits humains
Description de l'indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies</i>
Produit financier	97.19 %	72,88%
Valeur comparable	50.80 %	31,46%

- Actions émises par les émetteurs privés – indicateurs clés de performance :

Indicateur 1

	2024	2023
Indicateur	Empreinte carbone	Empreinte carbone
Description de l'indicateur	Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi	Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi
Produit financier	18,57 tCO2/M€ investi	29,08 tCO2/M€ investi
Valeur comparable	100,48 tCO2/M€ investi	107,46 tCO2/M€ investi

Indicateur 2

	2024	2023
Indicateur	Droits humains	Droits humains
Description de l'indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises</i>

	<i>signataires du Pacte Mondial des Nations Unies</i>	<i>signataires du Pacte Mondial des Nations Unies</i>
Produit financier	78.59 %	44,65 %
Valeur comparable	45.58 %	25,51 %

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2024	2023
Poids des investissements durables	79,07%	74,75%

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Produit Financier visait la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'Investissements Durables visé par le Produit Financier est précisé en tête de la présente annexe à la rubrique « Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? ».

Cet objectif concerne l'ensemble des investissements du fonds, mais l'approche différerait selon le type d'investissement concerné :

A. Investissements dans des titres émis par des émetteurs privés et quasi-publics

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁸, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁹ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique¹⁰ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;

⁸ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

⁹ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

¹⁰ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.label-greenfin.fr/)

- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹¹

Pour les investissements en titres d'Etats, les Investissements Durables réalisés par le Produit Financier visaient l'atteinte des objectifs suivants :

1. Respect des principes de l'Etat de droit et de la démocratie ;
2. Respect des droits humains et protection de l'environnement au niveau national ;
3. Promotion des droits humains et de l'environnement sur son sol, tout en créant un environnement favorable à l'épanouissement personnel et à la réalisation des droits humains ;
4. Promotion et respect des droits humains au niveau international, et plus particulièrement la justice internationale, la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits humains, des droits de la femme et la protection de l'environnement.

Ainsi, les Etats autorisés à l'investissement après l'analyse de la FIDH étaient considérés comme contribuant à ces objectifs de durabilité. **Ces titres d'Etats pouvaient représenter 70% maximum de l'actif net du Produit Financier.**

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le contrôle d'un potentiel préjudice important à un objectif d'Investissement Durable sur le plan environnemental ou social différait selon le type d'investissement concerné :

A. Investissements dans des titres émis par des émetteurs privés et quasi-publics

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises

¹¹A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹²

B. Investissements en « titres d'Etats » (obligations souveraines)

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causait pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la Société de Gestion contrôlait systématiquement la capacité de l'Etat à préserver les droits des personnes présentes sur son territoire national, ainsi que son environnement naturel et ses écosystèmes.

La Société de gestion contrôlait également le respect de l'Etat de droit, le principe de séparation des pouvoirs, le respect des droits politiques, l'efficacité des services publics, la lutte contre la corruption et la transparence réglementaire et fiscale.

Le contrôle était effectué grâce aux piliers R (gestion durable des Ressources) et G (Gouvernance responsable), ainsi qu'au critère « Atténuation du changement climatique » de la méthodologie d'analyse ISR propriétaire de LBPAM.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité

¹² A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹³ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

*environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁴

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les mesures prises pour s'assurer du respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme diffèrent selon le type d'investissement concerné :

A. Investissements dans des titres émis par des émetteurs privés et quasi-publics

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁵

¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

B. Investissements en « titres d'Etats » (obligations souveraines)

Le respect par les investissements durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, ainsi que des autres standards internationaux en matière de droits humains mentionnés dans la section « *Quels étaient les objectifs des Investissements Durables que le Produit Financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* » de cette annexe, est assuré par l'élément suivant : La disqualification des émetteurs identifiés comme portant des atteintes systémiques aux droits humains ou à l'environnement, via l'application d'un filtre sur le pilier « Gestion durable des ressources » de la méthodologie d'analyse propriétaire des Etats de LBP AM, qui intégrait des critères relatifs aux libertés civiles, aux droits fondamentaux et à la vie, aux droits des travailleurs, à la lutte contre les violences et discriminations liées au sexe, au genre et à l'orientation sexuelle, à la biodiversité, au contrôle de la pollution, aux ressources marines et aquatiques et à la transition vers une économie circulaire.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁶ ;

¹⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁷;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

☐ Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30/09/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/09/2025

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
FINNISH GOV'T 2.875% 15-04-29	Obligations	Gouvernement	7,18%	Finlande
NETHERLANDS GOVT 2.500% 15-01-30	Obligations	Gouvernement	6,13%	Pays-Bas
BTPS 3.450% 15-07-31	Obligations	Gouvernement	5,65%	Italie
DENMARK KINGDOM 2.250% 02-10-26	Obligations	Gouvernement	3,85%	Danemark
SWEDEN KINGDOM 2.000% 26-06-28	Obligations	Gouvernement	3,29%	Suède
DUCHY OF LUX 0% 24-03-31	Obligations	Gouvernement	2,68%	Luxembourg
DEUTSCHLAND REP 5.500% 04-01-31	Obligations	Gouvernement	2,51%	Allemagne
DUCHY OF LUX 1.375% 25-05-29	Obligations	Gouvernement	2,1%	Luxembourg
FRANCE O.A.T.I./L 0.100% 01-03-29	Obligations	Gouvernement	1,69%	France

¹⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

ASML HOLDING NV NA EUR	Actions	Technologies de l'Information	1,42%	Pays-Bas
SPANISH GOV'T 2.350% 30-07-33	Obligations	Gouvernement	1,39%	Espagne
ASN BANK NV 4.875% 07-03-30	Obligations	Finance	1,31%	Pays-Bas
MOLSON COORS 3.800% 15-06-32	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	1,23%	Etats-Unis
FRANCE O.A.T.I/L 0.700% 25-07-30	Obligations	Gouvernement	1,16%	France
SWEDEN I/L 3.500% 01-12-28	Obligations	Gouvernement	1,15%	Suède



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au30/09/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 98,03%.

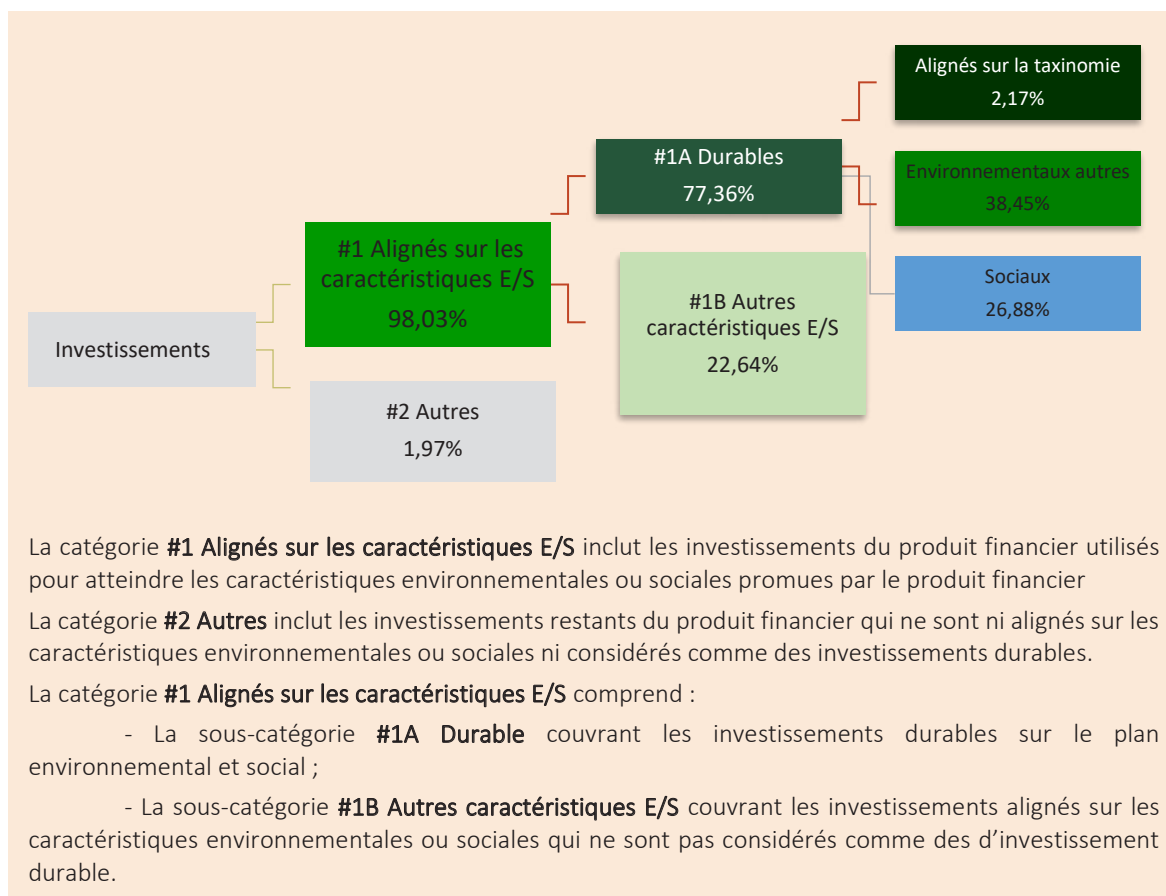
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 70% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 77,36% de son actif net au 30/09/2025.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 38,45% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 26,88% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹⁸.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 2,17% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

¹⁸ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30/09/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 29,94% de l'AuM :

Gics1	Poids
Matériaux	0,69%
Industrie	6,2%
Consommation discrétionnaire	1,68%
Biens de consommation de base	4,4%
Santé	4,28%
Finance	2,36%
Technologie de l'information	5,44%
Services de communication	2,92%
Services aux collectivités	1,96%

Investissement en obligations, qui représentait 69,15% de l'AuM :

Bics1	Poids
Matériaux de base	0,55%
Communications	3,76%
Bien de consommation non cycliques	6,42%
Finance	9,23%
Gouvernement	43,02%
Industrie	3,21%
Technologie	0,14%
Services aux collectivités	2,09%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 0,9% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	0,86%
Produits dérivés	0,04%

Au 30/09/2025, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 0,55% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁹ ?

Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

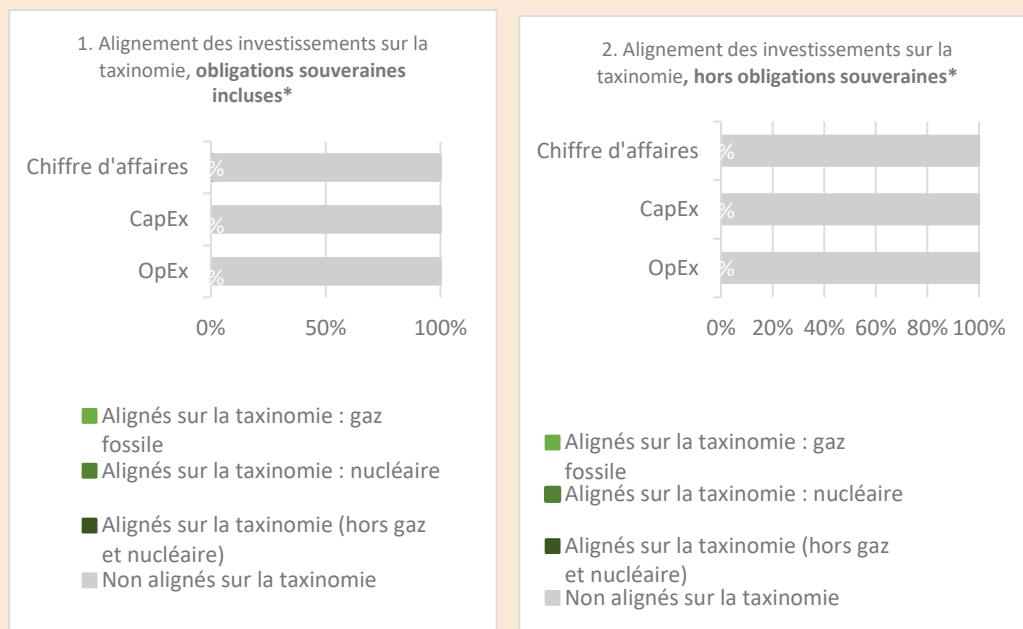
☒ Non

¹⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 30/09/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 43,02%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0% % et 1,2% % respectivement au 30/09/2025.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 70% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 38,45% au 30/09/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 70% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 26,88% au 30/09/2025.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 1,97% de l'actif net de l'OPC au 30/09/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

LBPAM SRI HUMAN RIGHTS

Société d'Investissement à Capital Variable

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

LBPAM SRI HUMAN RIGHTS

Société d'Investissement à Capital Variable

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM SRI HUMAN RIGHTS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 28 novembre 2025
Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE